



ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

Anlsl 3 (1957), p. 1-83

A. Launois

Estampilles et poids faibles en verre omeyyades et abbassides au Musée arabe du Caire [avec 10 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

- | | | |
|--|--|--|
| 9782724711523 | <i>Bulletin de liaison de la céramique égyptienne</i> 34 | Sylvie Marchand (éd.) |
| 9782724711707 | ?????? ?????????? ??????? ??? ?? ???????? | Omar Jamal Mohamed Ali, Ali al-Sayyid Abdelatif |
| ?????? ?? ??????? ??????? ?? ??????? ?????????? ?????????? ?????????? ?????????? ?????????? ???????? | | |
| ????????? ??????? ??????? ?? ??????? ?? ??? ??????? ??????: | | |
| 9782724711400 | <i>Islam and Fraternity: Impact and Prospects of the Abu Dhabi Declaration</i> | Emmanuel Pisani (éd.), Michel Younès (éd.), Alessandro Ferrari (éd.) |
| 9782724710922 | <i>Athribis X</i> | Sandra Lippert |
| 9782724710939 | <i>Bagawat</i> | Gérard Roquet, Victor Ghica |
| 9782724710960 | <i>Le décret de Saïs</i> | Anne-Sophie von Bomhard |
| 9782724710915 | <i>Tebtynis VII</i> | Nikos Litinas |
| 9782724711257 | <i>Médecine et environnement dans l'Alexandrie médiévale</i> | Jean-Charles Ducène |

ESTAMPILLES ET POIDS FAIBLES EN VERRE

OMEYYADES ET ABBASSIDES⁽¹⁾

AU MUSÉE ARABE DU CAIRE

PAR

A. LAUNOIS

INTRODUCTION

Il m'a été impossible, en trois mois de mission, d'étudier les 1700 pièces de cette collection qui est probablement la plus riche du monde. J'ai dû isoler les pièces Omeyyades et Abbassides et, parmi celles-ci, me limiter aux estampilles et aux poids faibles, en réservant pour une date ultérieure l'étude des poids forts et celle des poids Fatimides, qui posent d'autres problèmes.

En ce qui concerne ces pièces Omeyyades et Abbassides, on peut ajouter un certain nombre de constatations à celles qui ont été déjà faites :

TECHNIQUE.

A propos des estampilles, Casanova se contente de remarquer que la boursouflure qui existe au revers du tesson prouve que l'estampille a été collée sur le récipient quand le verre de celui-ci était encore malléable. Il convient

⁽¹⁾ Cette étude a été rédigée et imprimée avant la parution du catalogue de M. G. C. MILES, *Early arabic glass weights and stamps* (The american numismatic Society, 1948).

Je n'ai donc pu tirer parti de cet excellent travail que dans ma seconde étude, en cours de publication, sur les poids musulmans en verre du Cabinet des Médailles.

de préciser, semble-t-il, que l'estampille elle-même ne pouvait recevoir l'empreinte d'un cachet que dans le même état du verre, et que la marque qui raye souvent l'inscription ne pouvait être faite (toujours pour la même raison) qu'aussitôt après ces deux opérations. Cette marque en forme de colimaçon correspondait sans doute au «vu et approuvé», dernier contrôle d'un fonctionnaire chargé de veiller à la fabrication d'unités de mesures dont l'estampille assurait la légalité et qu'il poinçonnait d'un trait rapide⁽¹⁾. Si ces trois opérations se faisaient quand les récipients étaient encore tièdes, on doit supposer qu'ils étaient moulés sur des types invariables qui tenaient compte de la variété des substances mentionnées sur les estampilles.

Pour les poids faibles qui sont des disques à contours réguliers, une question de technique se pose aussi. Car s'il est certain qu'on devait se servir d'un cachet pour imprimer l'avers, il paraît difficile d'admettre qu'on s'en soit servi pour imprimer le revers : l'avers en effet, est cerné d'un bourrelet, alors que le revers est plat. De plus on risquait, en imprimant le revers, de déformer l'inscription de l'avers encore malléable. On peut donc supposer qu'on coulait le verre dans un moule. Le fond, à partir d'une certaine époque, en était parfois gravé en creux pour permettre d'imprimer une inscription au revers pendant qu'on frappait l'avers avec un cachet⁽²⁾.

ERREURS DE GRAPHIE.

On comprend que les difficultés de lecture du coufique s'aggravent ici du fait que l'artisan gravait son cachet de gauche à droite. On constate en effet des fautes assez fréquentes. Lane Poole publie un poids dont toute l'inscription est inversée (n° 39). Dans cette collection-ci, j'ai trouvé une inscription du même genre sur un revers (n° 174 signalé aussi par Lane Poole). Il est évident que le graveur, distrait ou novice, a gravé

⁽¹⁾ On ne peut guère admettre en conséquence que les marchands, comme le laisse supposer un passage de P. Casanova, apportaient leurs récipients à la دار العيار pour les faire estampiller. Je crois plus admissible

دار العيار de penser qu'on fabriquait à la دار العيار ces étalons de capacité en même temps que les étalons monétaires.

⁽²⁾ Il serait intéressant de retrouver quelques-uns de ces cachets.

ces pièces comme s'il écrivait (de droite à gauche) et le positif s'est trouvé imprimé de gauche à droite. Mais il existe aussi une autre sorte d'erreur : celle qui consiste à intervertir l'ordre des lettres dans le cours du mot. C'est ainsi qu'on trouve وافٌ ou وافٍ، dirhem écrit دههه، etc.⁽¹⁾

ÉPIGRAPHIE ET CONTENU DU TEXTE.

C'est presque toujours l'examen de l'épigraphie et du style général des pièces qui peut mettre sur la voie quand, le nom d'un personnage étant à moitié effacé, on hésite à le lire. On semble avoir trop négligé l'évolution de l'épigraphie sur ces pièces de verre et celle des formules employées, formules coraniques qui rappellent à l'ordre les fraudeurs ou formules de souhait. La disposition de l'inscription sur les poids, elle aussi, a varié d'un siècle à l'autre. Il n'y a pas moyen de confondre un poids de Qurra ibn Šarīk (90-96) et un poids de Mālik ibn Dalham (192). La couleur elle-même change : avant Yazīd ibn Ḥātim (144), je n'ai rencontré qu'un seul poids qui ne fût pas vert (généralement vert-bouteille) : c'est le n° 174 au nom d'"Abd el Malik ibn Yazid (133-137) qui est blanc-mauve transparent. À partir de 144 environ, le nombre des poids d'une autre couleur que le vert devient plus fréquent. Tous les poids de Mālik ibn Dalham (189) sont de couleur différente tant dans cette collection que dans celle publiée par Flinders Petrie. (Il faut noter que plus tard, les poids Fatimides et ceux qu'on attribue à la période mamelouke seront d'une très grande variété de couleur comme l'avaient été, avant les poids musulmans, les poids byzantins).

DATATION.

En m'appuyant sur toutes ces constatations, j'ai cru pouvoir modifier la date attribuée à certaines pièces par Casanova et Flinders Petrie. Par

⁽¹⁾ Il faut signaler aussi la suppression systématique de certaines lettres de prolongation :

دينار est toujours écrit دينار.

قرطاط est toujours écrit قبرطاط (Exceptions

B. N. n°s 2 et 7)

ابراهيم est toujours écrit ابراهيم.

صالح est parfois écrit صالح.

ميزان est le plus souvent écrit ميزن.

exemple, aux estampilles d'Abdallah Yazid, prince des Croyants, que Casanova attribue à Yazid I, ce qui est impossible; aux pièces portant Al Muhammad qu'il n'hésite pas à dater de l'époque fatimide, alors que leur style paraît être de la fin des Omeyyades ou du commencement des Abbassides; et en dernier lieu, aux poids sur lesquels on lit Ḥūr ibn Ḥūr que Flinders Petrie date d'une époque où nous ne trouvons aucune pièce similaire. En ce qui concerne ces dernières pièces, je les avais datées approximativement entre 160 et 190 d'après le style de l'écriture, la disposition de l'inscription, la couleur, la formule de souhait employée et en tenant compte de ce que j'ai dit sur la fréquence des erreurs de gravure. Or Kindī signale à l'impôt en 176 le gouverneur Rāḥib ibn Rāḥib. J'ai donc supposé que le Ḥūr ibn Ḥūr de mes pièces pourrait ne faire qu'un avec le Rāḥib ibn Rāḥib des historiens. (Il est possible d'ailleurs qu'on puisse lire au revers le nom de Sālih ibn Muslim, subalterne du gouverneur précédent Mūsa ibn Isā. Il est regrettable que Flinders Petrie qui publie en général les revers n'ait pas publié celui-là. D'une façon générale, je crois qu'on n'a pas assez tenu compte de ces subalternes dont le nom est parfois mentionné pendant vingt ans de suite sur des pièces différentes).

DISPOSITION DU TEXTE.

1) Sur les estampilles. Le texte est toujours disposé en lignes horizontales parallèles.

2) Sur les poids. La disposition en lignes horizontales parallèles est la seule en usage jusqu'aux Abbassides. La première inscription circulaire se trouve (dans cette collection) au revers du poids n° 155 au nom du calife Mansūr, puis au revers du poids n° 167 au nom du gouverneur 'Abd al-Malik ibn Yazid. (Ces deux poids ne sont datés ni l'un ni l'autre). 'Abd al-Malik ibn Yazid était déjà gouverneur sous le prédécesseur de Mansūr, le calife Ṣaffāḥ. L'inscription du n° 155 porte le nom de Ṣāliḥ ibn 'Alī qui relaya 'Abd al-Malik ibn Yazid à l'impôt (voir ces deux noms). Ces deux poids sont donc contemporains à peu de chose près et tous deux à dater entre 133 et 138 environ. L'inscription du n° 167 est à l'envers, ce qui prouverait peut-être que les artisans n'étaient pas encore habitués à graver des inscriptions circulaires au fond des moules destinés à la fabrication de ces poids. A partir de

cette date (135-138), on ne trouve guère que des revers à inscription circulaire autour de la pièce et à lignes horizontales au centre. Le premier avers à inscription tournante est celui au nom de Mūsā ibn Ḥisā (n° 235) de 175 environ. Une partie du texte suit en tournant les bords de l'empreinte carrée, l'autre partie est disposée au centre en lignes horizontales. À partir de cette époque, sur toute une série de poids, le texte est disposé en rond, en carré, en spirale autour d'un centre (n°s 236, 236 bis, 237, 243, 244, 245), et le style de ces pièces s'apparente à celui des monnaies.

ÉVOLUTION DE L'ÉPIGRAPHIE.

Au début du règne des Omeyyades, le relief des caractères est épais, les hampes sont courtes, les boucles larges, l'ensemble est fruste et lourd. Quand, sous *al-Qāsim* (114-135), le texte se complique d'une exhortation à l'exactitude, d'un nom de subalterne et d'une date, le graveur, gêné par sa longueur, rapproche les lignes d'écriture de telle sorte qu'il ne peut éléver les hampes et que le *lām* et l'*alif* se confondent avec le *nūn*, le *bā*, le *tā* ou le *sīn*.

Peu à peu la formule se simplifie, le relief des caractères s'amenuise, les boucles deviennent plus petites et parfois triangulaires, les hampes plus hautes, le *dāl* et le *kīf* s'allongent horizontalement et pour mieux composer son texte, le graveur écarte plus ou moins l'une de l'autre deux lettres liées entre elles. D'une manière générale, l'inscription s'aère, s'allège. On suit cette évolution aussi bien sur les poids que sur les estampilles. On constate souvent sur ces dernières que c'est justement à la finesse de son inscription que celle-ci doit d'être illisible. Le temps en a eu raison, si bien que les estampilles du III^e siècle sont beaucoup plus effacées et difficiles à déchiffrer que celles du I^{er}.

Au revers des poids, les lettres de l'inscription circulaire s'étirent pour épouser les contours de la pièce, puis on emploie le même procédé sur l'avers.

Enfin, de la gaucherie des premiers poids omeyyades connus, on en arrive à la perfection de certains poids abbassides qui dénotent, tant par le choix de la couleur que par le soin apporté à la graphie et à la composition, un réel souci d'élégance.

USAGE DES POIDS.

L'usage de ces disques de verre a été très discuté et il semble que malgré tout, un doute subsiste encore à ce sujet dans l'esprit des archéologues, doute qu'exprime par exemple cette phrase de Mrs. G. Marçais et E. Lévi-Provençal qui, en publiant un gros poids en verre dans les *Annales de l'Institut d'études orientales*, t. III (année 1937), écrivent : « La plus grande partie des *Sanaja*, publiées jusqu'à ce jour sont des disques dont le diamètre n'excède guère 0 m. 043. Ces *Sanaja* de valeur pondérale très faible sont du genre dénérat et paraissent avoir été spécialement destinées à contrôler le poids des monnaies ».

Quand ils ont commencé à s'y intéresser, les archéologues ont pris ces disques légers pour des monnaies. Casanova, après Castiglione et Rogers, écarte définitivement cette hypothèse et reconnaît en eux ces étalons de monnaie dont les textes font remonter la première fabrication à l'initiative du calife 'Abd al-Malik ibn Marwān en 77. A. Grohmann, après St. Lane-Poole (*Islamica*, 1925, p. 145-225), appelle, lui aussi, ces disques omeyyades et abbassides poids de monnaies; et la phrase un peu obscure, où il suggère qu'ils auraient pu tout aussi bien servir à peser des matières précieuses, or et argent, ou des substances rares, épices et produits pharmaceutiques, ne s'applique vraisemblablement qu'aux disques fatimides.

En somme le grand argument en faveur de la théorie qui veut que ces pièces en verre soient des étalons de monnaie, ne repose que sur la découverte du texte de Damīrī cité par Rogers. Le raisonnement est le suivant : 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné la fabrication d'étalons en verre pour vérifier le poids des monnaies musulmanes, nous avons des disques de verre dont le poids correspond à celui des monnaies, donc ce sont les étalons en question. Mais, à ne s'en tenir qu'aux disques omeyyades et abbassides, qui seuls sont l'objet de cette étude, il semble qu'on n'ait pas tiré tout le parti possible du sens des mots qui figurent dans leur inscription : ce n'est certainement pas par hasard qu'ils sont seuls à porter en même temps le mot « *mitqāl* » et une mention de monnaie. Ce n'est pas non plus par hasard que les gros

poids en verre ne portent jamais le mot « *miṭqāl* »⁽¹⁾. Nous ne reviendrons pas sur l'hypothèse qui en fait des monnaies de verre. A quoi auraient pu servir de telles monnaies quand il en existait d'autres en métal infiniment moins fragiles et plus précieuses ? Mais on pourrait être tenté de ne voir dans ces disques que des poids faibles sans usage bien défini, car les mots « *dinar* » et « *dirhem* » ont en effet servi à désigner aussi bien des poids que des monnaies. Il faudrait alors donner au mot « *miṭqāl* » le sens de « *poids de la valeur de...* ». Or, grammaticalement ce mot est un instrumental et ne signifie que « *instrument à peser* »⁽²⁾. Et c'est justement pour cela qu'on ne saurait le trouver sur les gros poids de verre devant les mots « *raṭl* » et « *ocque* »⁽³⁾ car on aurait alors « *instrument à peser un raṭl ou une ocque* » ce qui serait absurde. De plus on ne saurait trop insister sur la grande ressemblance de ces poids légers avec les estampilles. Le groupe des deux mots en état d'annexion « *miṭqāl dinar* » (ou *dirhem* ou *fels*) est à rapprocher du groupe « *makīlat ḥummus* » (ou *nabīd* ou *kammūn*) que nous trouvons sur les estampilles, la matière à peser étant dans le premier cas la monnaie, comme la substance à mesurer était le vin, les pois ou le cumin⁽⁴⁾. Il ne peut à mon avis subsister aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent ces mentions. Ils ne sont traités ni comme des monnaies, ni comme des poids ordinaires, ils s'apparentent aux deux, mais le soin qu'on a pris de les distinguer et des unes et des autres par des termes précis, interdit toute confusion. D'ailleurs si on pouvait douter quand il s'agit du *dinar* ou du *dirhem*, l'hésitation est impossible quand il s'agit du *fels* en verre qui porte, à de très rares exceptions près, sa valeur exprimée en *ḥarrūba* ou en *qīrāt*. On imagine difficilement que le mot *fels* désigne un poids qui vaut tantôt trente, vingt-six, vingt-quatre, dix-huit *qīrāt* ou moins encore. Une pareille instabilité ne convient pas à un poids qui porte un nom précis tandis qu'on sait par les textes que le *fels-monnaie* variait de valeur non seulement d'une époque à l'autre mais

⁽¹⁾ Je n'ai pu malheureusement, faute de temps, examiner les gros poids en verre qui existent dans cette collection. Mais la description ou la reproduction de ceux qui ont été publiés ailleurs permet cette affirmation.

⁽²⁾ C.-à-d. : le contenant et non le contenu.

⁽³⁾ Le *raṭl* et l'*ocque* n'ont jamais été que des poids. (Même quand on rencontre le mot *raṭl* sur une mesure de capacité).

⁽⁴⁾ Il y a surtout analogie dans le contenu du texte. Le style des estampilles et des poids d'une même époque diffère davantage.

encore d'une région à l'autre⁽¹⁾. D'où la nécessité d'employer des étalons pour le contrôler. On ne peut avoir aucun doute sur l'usage des disques de verre qui portent le mot « fels ». Dès lors il n'en peut subsister sur celui des autres mentionnant le dinar et le dirhem : ils sont traités absolument de la même façon, à la différence près que la valeur du dirhem n'est que très rarement exprimée en ḥarrūba ou en qīrāt, et que celle du dinar ne l'est jamais.

Il m'a été donné d'examiner au Cabinet des Médailles un disque de verre qui porte le nom du calife 'Abd al-Malik. Ce serait l'exemplaire le plus ancien connu jusqu'à ce jour. Son poids de 4 gr. 5 dépasse un peu celui du dinar. Le bourrelet qui le cerne est peu net. Il semblerait que la technique n'en est pas très au point. De plus c'est un des très rares exemplaires omeyyades qui ne porte pas la mention de *mitqāl*. Mais il ne faut pas oublier que les sanaja byzantins ne portent que le nom de l'éparque qui en a ordonné l'exécution à l'exclusion de toute autre indication. Pourquoi ne pas supposer que les Musulmans ont d'abord emprunté cette méthode, qu'ils ont ensuite abandonnée pour adopter une formule plus précise, qui éliminait tout danger de confusion.

BIBLIOGRAPHIE.

- MAQRIZI. — *Al-mawā'iz wal-i'tibār fī ḍikr al-ḥijāt wa l-āṭār*. Édition Wiet, Le Caire 1927 (*Mémoires publiés par les membres de l'Institut français du Caire*, 5^e vol., fasc. I (3^e partie)).
- KINDI. — *The governors and judges of Egypt*. Leyden, E. J. Brill 1912.
- IBN TAĞRİBIRDİ. — *An-Nujūm az-Zāhira fī mulūk Misr wa l-Qāhira*. Ed. Juynboll Matthes et W. Popper 1852 et 1909.
- COMBES, SAUVAGET et WIET. — *Répertoire chronologique d'épigraphie arabe*, Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'Archéologie orientale.
- H. MUNIER et G. WIET. — *L'Égypte byzantine et musulmane (Précis de l'histoire d'Égypte par divers historiens et archéologues*, t. II).
- BECKER. — *Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam*, Strasbourg 1902-1903.
- G. HANOTAUX. — *Histoire de la nation égyptienne*, t. IV. *L'Égypte arabe de la conquête arabe à la conquête ottomane 648-1517* par Gaston Wiet.
- H. SAUVAIRE. — *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, Paris, Imp. Nationale 1882-1888.

⁽¹⁾ E. L. Zambaur, art.-Fels.

- MAQRIZI. — *Traité des monnaies musulmanes* traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris 1797.
- MAQRIZI. — *Traité des poids et mesures légales des Musulmans* traduit de l'arabe par Sylvestre de Sacy, Paris An VII.
- P. CASANOVA. — *Étude sur les inscriptions arabes des poids et mesures en verre*. Collection Fouquet et Innès (*Bulletin de l'Institut égyptien*, 3^e série 1891, t. II).
- P. CASANOVA. — *Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet* (*Mémoires de la mission archéologique au Caire*, 1893, t. VI).
= *Dénéraux en verre arabes* (*Mélanges G. Schlumberger*, Paris 1924).
- C. O. CASTIGLIONE. — *Dell'uso con cui erano destinati a vetri con epigrafi cufiche*, Milano 1847.
- St. LANE-POOLE. — *Arabic glass coins*, Num. Chron. N. S., 1872, vol. XII, p. 199-211.
- St. LANE-POOLE, *Catalogue of arabic glass weights in the British Museum by Reginald Stuart Poole*, London 1891, XXXV + 127, p. 9th.
- FLINDERS PETRIE. — *Glass stamps and weights*, London (*British school of archeology in Egypt*, 1926, t. XL).
- A. GROHMANN. — *Arabische Eichungstempel, Glassgewichte und Amulette aus Wiener Sammlungen* (*Islamica*, 1925, vol. I, p. 145-276).
- G. HOUDAS. — *Rapport sur des étalons de poids arabes communiqués par Gauckler* (*Bull. Arch. du Com. des tra. hist. et sc.*, 1909).
- E. I. — *Suppl. (Sanājat, par WALKER)*.
- M. JUNGFLEISCH. — *Un poids fatimite en plomb* (*Bull. I. È.*, 1927, t. IX, p. 115-128). *Poids fatimites en verre polychrome* (*Bull. I. È.*, 1929, t. X, p. 19-31). *Les rats discoïdes en verre* (*B. I. È.*, 1929, t. X, p. 61-71).
- E. T. ROGERS. — *Glass as a material for standard coin weights*, Num. Chron. N. S., 1873.
- Stefano de MAIMUNI. — *Descrizione di alcune monete cufiche del museo di St. de Maimuni*, Milano 1892.
- PIETRASZEWSKI. — *Numi Mohammedani*, fasc. I, Berolini 1843.

I

قرة بن شريك QURRA IBN ŠARĪK (90-96)

Qurra ibn Šarīk fut nommé gouverneur de l'Égypte par le calife Walīd ibn ‘Abd al-Malik après que celui-ci eut destitué son propre frère ‘Abdallah ibn ‘Abd al-Malik. C'est en 90 qu'il fut nommé à la prière et au Ḥarāj. Il gouverna l'Égypte jusqu'à sa mort, dont la nouvelle arriva au calife le jour de la mort d'al-Hajjāj.

A. ESTAMPILLE.

1. امر الامير قرة رطل دهن واف « L'émir Qurra a ordonné un ratl de graisse exact ou Ordre de l'émir Qurra : un ratl de graisse exact ». Planche I.

Cf. Flinders Petrie 1 estampille :
امر الامير
قرة بن شر
يك قسط
واف

B. POIDS FAIBLE.

2. امر الامير قرة ميزن دينر واف « L'émir Qurra a ordonné le poids exact d'un dinar (4 gr. 15) ». Planche I.

II

أسامة بن زيد USĀMA IBN ZAYD (96-99)

‘Abd al-Malik ibn Rifa'a succède en 96 à Qurrah ibn Šarīk à la prière et c'est Usāma ibn Zayd qui lui succède au Ḥarāj sous le califat de Sulaymān.

Al-Kindi raconte que Sulaymān écrivit à Usāmat : «Tire le lait tant qu'il en viendra, tire le sang jusqu'à le tarir.» Le successeur de Sulaymān, le calife 'Umar ibn 'Abd al-Aziz s'empessa de le destituer avant même l'enterrement de Sulaymān. (A noter qu'il n'est qualifié d'émir sur aucune des pièces suivantes.)

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|------|---|--|
| 3-4. | امر ا
سامة بن ز
*يد نصف
قسط واف | «Usāma ibn Zayd a ordonné un demi qist exact». Planche I.
Cf. Fl. Petrie 89-90. |
| 5. | امر اسا
مة بن زيد
مكيلة قبح
[مسلاوق] | «Usāma ibn Zayd a ordonné une mesure de blé bouilli». |
| 6. | امر اسا
مة بن زيد
قسط للزيت | «Usāma ibn Zayd a ordonné un qist pour l'huile». Planche I. |
| 7. | امر اسا
مة بن زيد ر
بع للنبيذ | «Usāma ibn Zayd a ordonné un quart (quart de qist) pour le vin». |
| 8-9. | امر ا
سامة بن ز
يد بقسط
واف * | «Usāma ibn Zayd a ordonné un qist exact». Planche I. |

B. POIDS FAIBLES.

- | | | |
|--------|---|--|
| 10. | امر ا
سامة بن
زيد ميزا
ن ثلث و
اف | « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un tiers exact » (1 gr. 4). Planche I. |
| 11. | امر اسا
مة بن زيد
بيزن نصف
دينر واف | « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un $\frac{1}{2}$ dinar exact » (2 gr. 1).
Cf. Lane Poole 2. |
| 12-13. | امر اسا
مة بن زيد
بيزن دينر
واف | « Usāma ibn Zayd a ordonné le poids d'un dinar exact » (4 gr. 2). Planche I.
Cf. Stefano de Maimuni n° 5. |

III

عبد الله يزيد امير المؤمنين 'ABD ALLAH YAZĪD ÉMIR DES CROYANTS (99 à 102)

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|-----|--|--|
| 14. | امر عبد
الله يزيد ا
مير المؤمني
ه الله بيكيل
واف | « Le serviteur de Dieu Yazid, émir des croyants, a ordonné..... une mesure exacte ». (Le reste de l'inscription est effacé.) Planche I.
Cf. Fl. Petrie n° 142 faussement attribué à 'Abd al Malik ibn Marwān. |
|-----|--|--|

Cf. Cas.⁽¹⁾ n° 95 :

امر عبد الله
الله يزيد امير
مومنين اصلحه [جنة]
الله بقسط للذى
واو على
دا

15. امر عبد الله يز
يد امير المؤمنين
[اصلحه الله مكملة]
المصرف و [ف] على
يدى حيان بن شريح
سنة احدى و
ستة

«Le serviteur de Dieu Yazīd, émir des cro-
yants,—que Dieu l'honore!—a ordonné une
mesure exacte de carthame par les mains de
Ḩayyān ibn Šurayḥ, l'an 101».

C'est la première fois (dans cette collec-
tion) qu'apparaît على يدى. Le nom qui
suit est celui du gouverneur des finances
Ḩayyān ibn Šurayj.

Casanova commence le catalogue de la 3^e catégorie d'estampilles, c'est-à-dire de celles qui portent un nom de gouverneur ou de calife, par une estampille au nom de 'Abdallah Yazīd émir al mūminīn (n° 95) et n'hésite pas à l'attribuer au calife Yazīd I (60/680-64/684). Flinders Petrie commence également son catalogue par une estampille au même nom. Les deux estampilles de Casanova et de Flinders Petrie sont exactement de la même écriture que les n°s 14 et 15 de ce catalogue, écriture qu'on peut difficilement dater d'une époque aussi reculée qui n'en fournit d'ailleurs aucun exemple. Par ailleurs, la première inscription sur verre semble être celle du poids de 'Abd al Malik ibn Marwān (65-86) de la Bibliothèque Nationale et tout porte à admettre que c'est ce calife qui ordonna de faire exécuter les premiers étalons de monnaies en verre. D'après les caractères de cette écriture, j'aurais été tentée d'attribuer l'estampille 14 à Yazīd III (126) plutôt qu'à Yazīd II si je n'avais eu la chance de trouver l'estampille 15 dont l'écriture est identique. Or elle

⁽¹⁾ P. CASANOVA, *Catalogue des pièces en verre des époques byzantine et arabe de la collection Fouquet* (*Mémoires de la mission archéologique au Caire, 1893*, t. VI).

porte la date ١٠١ et le nom de Ḥayyān ibn Šurayj, préposé à l'impôt à partir de 99. Le Calife Yazid en question est donc sûrement Yazid II. La découverte de cette estampille datée offre un autre intérêt. Elle permet d'affirmer que Ḥayyān ibn Šurayj était encore à la tête des finances d'Égypte en ١٠١ alors que le texte de Kindī, copié par Maqrizī et Ibn Taḡribirdī, ne dit pas quand il fut remplacé et par qui. En effet, ces auteurs ne consacrent un chapitre spécial ni à Ḥayyān, ni à ‘Ubaydallah ibn al Ḥabbāb. On ne sait exactement à quelle date ce personnage qui semble avoir été omnipotent fut nommé gouverneur des finances (G. Wiet donne pour ‘Ubaydallah les dates ١٠٥-١١٦, Lane Poole ١٠٢-١١٤, Casanova ١٠٦-١١٤).

Becker dans *Beiträge zur Geschichte Aegyptens unter dem Islam*, frappé lui aussi par cette imprécision des historiens musulmans, suppose que ‘Ubaydallah a succédé directement à Ḥayyān, maintenu à son poste par Yazid II, successeur de ‘Umar II et qu'il a dû être nommé entre ١٠١ et ١٠٥. L'estampille ١٥ permet d'affirmer en tout cas que ce ne fut pas avant ١٠١.

IV

حَيَّانُ بْنُ شَرِيعٍ HAYYĀN IBN ŠURAYJ (99-?) (*n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom*).

Ḩayyān ibn Šurayj succède à ‘Usāma ibn Zayd à l'impôt. C'est le calife ‘Umar II qui le nomma. Comme les Coptes se convertissaient en masse pour échapper aux charges de la jizya et des redevances en nature, Ḥayyān ibn Šurayj suggéra qu'on pourrait faire payer la jizya aux nouveaux convertis. Le calife lui écrivit alors pour lui rappeler que « Dieu avait envoyé son prophète comme apôtre et non comme collecteur d'impôt ».

A. ESTAMPILLES.

16.	امر حيان بن شريج مكيلة حص بمحشوش [واؤية]	« Ḥayyān ibn Šurayj a ordonné une mesure exacte de poids.....».
-----	--	---

On retrouve l'épithète محسوس sur l'estampille n° 102 de Casanova associé à عدس=lentilles. Je crois qu'il faut lire بخشوش = broyé, concassé. Les lettres qui suivent sont sans doute وفية.

17. امر ح[يان]
بن شريح
نصف قسط
لطلا و[اف]
- « Ḥayyān ibn Šurayj a ordonné un $\frac{1}{2}$ qist (exact?) de? ». Planche I.

La première lettre du nom de substance peut être le *lam* de l'article ou le *lam* de *li* (pour) comme nous l'avons déjà trouvé; la lettre qui suit peut être un ص ou ض ou ط ou ظ. Ensuite on a, suivant toute vraisemblance, un *lam alif* et on pourrait lire طلاء c'est-à-dire huile, goudron, poix liquide, mout réduit par la cuisson ou vin. L'expression واف vient ensuite mais le ف est écrit à l'envers.

18. امر حيَا[ن]
بن شريح
ربع قس[ط]
[واف]
- Même formule. « Quart de qist exact ». Cf. Cas. n°s 100-101. L'inscription est la même; mais la pièce n'étant pas reproduite, on ne sait pas si la disposition de l'inscription est la même qu'ici.

19. امر حيَان
بن شريح
مكيلة تر
مس و
اف
- Même formule. « Mesure exacte de lupins ».

Casanova mentionne 8 types d'estampilles au nom de Ḥayyān.

B. POIDS FAIBLES.

Il n'en existe aucun au nom de ce gouverneur ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Fl. Petrie.

Cf. Lane Poole n° 1.

امر حیان

بن شرج

میزان دینر

واف

V

‘UBAYDALLAH IBN AL-HABHĀB
(*n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom*).

Sous cet intendant des finances qui se maintint à son poste beaucoup plus longtemps qu'aucun autre, se succédèrent à la prière Hanzala ibn Ṣafwān (102-105), Muḥammad ibn ‘Abd al-Malīk (105), Ḥurr ibn Yūsuf (105-108), Ḥafs ibn al-Walīd (108), ‘Abd al-Malīk ibn Rifa‘a et Walīd ibn Rifa‘a (109-117). Ḥafs ibn al-Walīd qui fut plus tard aux finances fut destitué à cause de lui. Trois événements importants marquent l'administration d'‘Ubaydallah ibn al-Habhab.

1° L'établissement d'un nouveau cadastre commencé en 106 ou 107 sous Ḥurr ibn Yūsuf. En 109, suivi d'un grand nombre de subalternes, Walīd ibn Rifa‘a s'installa 6 mois en Haute Égypte et 3 mois en Basse Égypte pour y dénombrer les localités de plus de 500 habitants. Il en compta 10.000, ce qui porta à 5 millions le nombre des Égyptiens susceptibles de payer la jiziya.

2° La première révolte des Coptes en 107 à la suite du relèvement du taux de l'impôt.

3° L'installation, en 109, de 3.000 Qays dans le Hawf, favorisée probablement par Walīd ibn Rifa‘a qui était Qaysite.

A. ESTAMPILLES.

20 à 27.	ما امر به عبید الله بن الحبّاب ربع قسط وا ف	« Parmi ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al-Habhab. Quart de qist exact ». Planche I. Cf. Cas. n°s 106-107 même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie n°s 105-106 (première fois dans cette collection qu'on emploie la formule ما امر به).
28 à 30.	ما امر به عبید الله ا لحبّاب نصف وا ف	مême formule et Ubib اللہ بن (entre بن a été omis).
31 à 38.	بسم الله امر عبید ا لله بن الحبّاب ربع قسط زيت و اف	« Au nom de Dieu, 'Ubaydallah ibn al-Habhab a ordonné $\frac{1}{4}$ de qist exact d'huile ». Planche I. (C'est la première fois dans cette collection qu'apparaît la basmala). Cf. Cas. n°s 109 à 119. Cf. Fl. Petrie n° 108.
39.	بسم الله امر عبید الله [] بن الحبّاب نصف مكملة كمون اسود وا فية	« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah a ordonné une $\frac{1}{2}$ mesure de cumin noir exacte ».

- | | | |
|-----|--|---|
| 40. | بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبْيِدِ اللَّهِ
بْنِ الْحَبَّابِ قَسْطَ
زَيْتٍ وَ
فَ | Même formule. « Un qist d'huile exact ». |
| 41. | بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبْيِدِ اللَّهِ بْنِ
الْحَبَّابِ بِصَنْعَةِ
مَكِيلَةِ لَهُ
وَافِيَةٍ | Même formule « de faire une mesure de? exacte ». (Première fois qu'apparaît la formule امر بصنعة) |
| 42. | بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبْيِدِ
اللَّهِ [ا] بْنِ الْحَبَّابِ
بِ حَمَادَ صَرَ
وَافِ | « Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Habhab a ordonné ». Ce qui vient après le nom est incompréhensible. Planche I.
Le graveur a écrit ابن au lieu de بن |
| 43. | بِسْمِ اللَّهِ
أَمْرُ عَبْيِدِ اللَّهِ
بْنِ الْحَبَّابِ رَبِيعٌ
[و]قَسْطٌ عَلَى يَدِي حَدَّ
هُ بْنِ مَيسِرَةَ سَنَةَ [و]
[و]حَمَدَ عَشَرَةَ [و]
مَئَةٌ | Même formule. « Un quart de qist par les mains de? fils de Maisara, l'an 111 ». Cf. Lane Poole n° 392. Il lit ميسرة على يدي حدا |
| 44. | بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ بِصَنْعَةِ مَكِيلَةِ الْعَدْسِ مَقْسُرٌ عَبْيِدُ اللَّهِ بْنُ الْحَبَّابِ سَنَةُ احْدِي عَشَرَ وَمِائَةٌ .
J'ai oublié de noter la distribution de l'inscription sur cette pièce. | J'ai oublié de noter la distribution de l'inscription sur cette pièce. |

« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Habhab a ordonné de fabriquer une mesure de lentilles décortiquées, l'an 111 ».

Cf. Casanova n° 103.

ما امر
به عبید الله
بن الحبّاب
قسط و
ف

C'est la première fois que على يدى suivi du nom d'un subalterne apparaît dans cette collection (n°s 42-43).

L'estampille n° 15 est au nom d'un calife et على يدی est suivi du nom d'un gouverneur. Le n° 43 est le premier exemple d'estampille que nous trouvons dans cette collection avec toute la formule... بسم الله امر بالمعنعة... على يدی un tel سنة...

B. POIDS FAIBLES.

45 à 47.

بسم الله الرحمن الرحيم
امر عبيد الله بن الحبحاب
بشكوال فاس *
اربعة وعشرين
خروبة وا
ف

« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Hab-hāb a ordonné le poids d'un fels * de 24 ḥarrūba exact » (4 gr. 7-4 gr. 65). Planche II.

48.

*
بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
أَمْرُ عَبْدِهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
اللَّهُ بْنُ الْجَبَّابِ
مَنْفَالُ فَلْسٍ *
ثَلَاثَيْنَ قِيرْطَانَ
وَافِ

* Même formule. « Poids d'un fels exact de 30 qirat » (5 gr. 85). Planche II.

Cf. Cas. n° 21. Même inscription (sans reproduction). Cf. Fl. Petrie, n° 98.

- | | | |
|--|--|--|
| 49. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ عَبْيِيدِ اللَّهِ
اللَّهُ بْنُ الْحِبَابِ
بِمِقْدَالٍ فِلْسٍ عَشَرَ
يَنْ قِيرْطٌ | Même formule. « Poids d'un fels de 20 qīrāṭ (3 gr. 54) (même graphie que dans l'estampille 42) ». Planche II. |
| 50. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ عَبْيِيدِ اللَّهِ
بْنُ الْحِبَابِ
مِقْدَالٍ أَحَدِي
عَشَرَ خَرْوَبَةً | Même formule. « Poids de 11 ḥarrūba » (2 gr. 35) |
| Aucune mention de monnaie. Mais la pièce est sûrement un poids de fels.
(Il est très rare en effet que l'évaluation en ḥarrūba et en qīrāṭ se trouve sur un dirhem et elle ne se trouve jamais sur un dinar). | | |
| 51. | بِسْمِ اللَّهِ
مَا امْرَ بِهِ عَبْيِيدِ
اللَّهُ بْنُ الْحِبَابِ
مِيزَانٌ دِينَارٌ
وَافٌ * | « Au nom de Dieu, parmi ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb, poids d'un dinar exact * ». Planche II. |
| Mizān est exceptionnellement écrit correctement avec un ā. | | |
| 52-53. | بِسْمِ اللَّهِ [ا]مْرُ بِهِ عَبْيِيدِ
اللَّهُ [ا]بْنُ الْحِبَابِ
بِمِقْدَالٍ فِلْسٍ عَشَرَ
ثَنَيْةٌ [ا]عَشَرَ
خَرْوَبَةٌ | « De ce qu'a ordonné 'Ubaydallah ibn al-Ḥabḥāb poids d'un fels de 18 ḥarrūba ».
(Même graphie que nos 42 et 49 pour ابن).
Forme particulière du <i>mim</i> de <i>miqāl</i> , un <i>alif</i> entre ثنية et عشر. Planche II. |

54-56.	ما امر [به] عبید الله ابن ا طبّاح مثقال فلس ثمنية عشر خروبة	Même formule. « Poids d'un fels de 18 ḥarrūba ».
57.	بسم الله امر عبید الله بن طبّاح مثقال ل نصف فلس خمسة عشر قيراط وا ف	« Au nom de Dieu. 'Ubaydallah ibn al-Ḥab-ḥāb a ordonné le poids d'un $\frac{1}{2}$ fels exact de 15 qīrat ».
58-59.	بسم الله امر عبید الله بن طبّاح مثقال سطر	Même formule. Poids d'un demi-mitqāl? Il semble qu'on puisse lire شطر = moitié.

Le poids de cette pièce d'environ 2 gr. 3 dépasse un peu celui du naṣf ou $\frac{1}{2}$ dinar généralement de 2 gr. 1 ou 2 gr. 2. Les deux exemplaires 58 et 59 identiques sont les seuls de toute la collection à porter cette mention.

Fl. Petrie en signale un qui n'existe pas ici (n° 102).

بسم الله
 امر عبید الله
 بن طبّاح مثقال
 سطر احدا عشر
 خروبة و
 اف

Nous retrouvons le سطر des n°s 58-59. La pièce de 11 ḥarrūba pèse 2 gr. 09. C'est à peu près le poids d'un $\frac{1}{2}$ dinar. Mais il est très rare, comme je le signale dans le préambule, qu'après le dinar ou une de ses divisions, on donne son poids en ḥarrūba ou qīrat.

Comme on le voit, les types de poids faibles au nom de 'Ubaydallah sont très nombreux (9 dans cette collection).

Lane Poole signale 2 poids (3 et 3 a) qui n'existent pas dans cette collection.

VI

القاسم بن عبید الله AL-QĀSIM IBN 'UBAYDALLAH (114-124)

C'est le fils du précédent. Ni Maqrizī ni Ibn Tağribirdī ne parlent de lui. Il n'est pas qualifié d'émir sur les pièces à son nom.

A. ESTAMPILLES.

60 à 64.	بسم الله امر القاسم بن عبيد الله رب مسطار اوف	« Au nom de Dieu al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné un quart de moût exact». Cf. Cas. 125 à 127. Casanova pense que قسطار est une altération de qisṭ. Je crois qu'il faut lire قسطار = moût. Le graveur a interverti l'ordre des lettres dans واف .
65.	بسم الله مر القاسم عبيد الله صنعة رب سط زيت اوف	Même formule « ...de fabriquer un $\frac{1}{4}$ de qisṭ exact d'huile».

- | | | |
|--------|--|---|
| 66. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْقَاسِمِ
بْنُ عَبْيَدِ اللَّهِ
مَكِيلَةُ الْكَسْتَةِ
نَوْافِ | Même formule «mesure de châtaignes (?)». Planche II. |
| 67-68. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْقَاسِمِ
بْنُ عَبْيَدِ اللَّهِ
بَصْنَعَةُ مَكِيلَةِ
كَوْنُ أَبِيْضِ
وَافِ | Même formule... « de fabriquer une mesure exacte de cumin blanc ». Planche II. |
| 69-72. | بِسْمِ اللَّهِ ا
مِرَالَهُ بِالْوَفَا
وَامْرُ بَصْنَعَةِ
رَبْعُ قَسْطِ الْقَافِ

سَمْ بَنْ عَبْيَدِ اللَّهِ
عَلَى يَدِي مُسْلِمِ
بْنِ الْعَرَاقِ سَنَة

سَبْعُ عَشَرَةَ
مَائِيَة | « Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et al-Qāsim ibn 'Ubaydallah a ordonné de fabriquer un quart de qisṭ par les mains de Muslim ibn al-'Arrāq (ou 'Irāq) l'an 117 ou 119 ». |

(On peut lire سبع ou تسع). La formule *Amara Allahu bilwafā* semble avoir été employée pour la première fois sur ces pièces sous al-Qāsim. On la retrouve sur celles de son successeur Hafṣ ibn al-Walīd, sous 'Isā ibn Abī 'Atā, successeur d'Hafṣ, puis sous 'Abd al-Malik ibn Marwān, dernier gouverneur omeyyade en Égypte, de même que sur un gros poids de 'Abd Allah Yazīd (Yazīd III) daté de 126. Elle semble disparaître avec les Omeyyades.

- | | |
|--|---|
| <p>73-75.</p> <p>بسم الله ا
مر الله بالوفا
وامر بصنعة
هذا القسط
القاسم بن عبيد
الله على يدى مسلم
بن العراق سنة
سبعين عشرة [و]
مائة</p> | <p>Même formule. «Ce qist par les mains des Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119.»</p> |
| <p>76.</p> <p>بسم الله امر الله بالوفا وامر الله (sic) بصنعة مكيلة ■■■■■ مبشر القاسم بن عبيد الله على
يدى مسلم بن العراق سنة سبع وعشرون وماية</p> | <p>«Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et Dieu a ordonné de fabriquer une mesure de.....? décortiqués al-Qāsim ibn 'Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al-'Arraq l'an 117 ou 119».</p> |
| <p>(Le graveur s'est embrouillé dans sa formule et a répété deux fois الله). Pl. II.</p> <p>77.</p> <p>بسم الله
امر الله بالوفا
وامر بصنعة
مكيلة كمون الا
سود القاسم بن
عبيد الله على يدى
صفار بن سيف
سنة ثلثين وعشرين
من ومئة</p> | <p>Même formule. «Mesure de cumin noir par les mains de Ṣaffār ibn Sayf.»</p> |

La date est incertaine. Sur presque toutes les pièces au nom de ce fonctionnaire on trouve طعن . Trente est un non-sens suivi de عشرين . Peut-être est-ce pour ثلث و on aurait la date de 123. Planche II.

- | | | |
|----------|--|---|
| 78. | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
[مر] أَمْرَ اللَّهِ بِالْوَفَا
وَأَمْرَ بِصُنْعَةِ
هَذَا الْقِسْطِ الْقَانِي
سَمْ بْنُ عَبِيدِ اللَّهِ
عَلَى يَدِي صَفَارِ بْنِ
سَيْفِ سَنَةِ اثْنَانِ [وَ]
عَشْرِينَ وَ
مِائَةَ | Même formule. «Ce qist! par les mains de Saffār ibn Sayf l'an 122.» |
| 79 à 81. | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
اَمْرَ اللَّهِ بِالْوَفَا
وَأَمْرَ بِصُنْعَةِ رَبِيعٍ
لِقَاسِمِ بْنِ عَبِيدِ
اللَّهِ عَلَى يَدِي صَفَارِ
بْنِ سَيْفِ سَنَةِ
عَشْرِينَ وَ
مِائَةَ | Même formule. «Un quart (de qist!) par les mains du même, l'an 120 et....?» |
| 82. | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
اَمْرَ اللَّهِ بِالْوَفَا وَ
اَمْرَ بِصُنْعَةِ مِكْلَةِ
الْمُوْسَمِ الْفَاصِمِ
بْنِ عَبِيدِ اللَّهِ عَلَى يَدِي
صَفَارِ بْنِ سَيْفِ سَنَةِ
سَرِّ عَشْرِينَ
وَمِائَةَ * | Même formule. «Une mesure....? par les mains du même.» |

L'année est peut-être 122 ou 123. Si on considère qu'en coufique le seul nom de nombre qui pourrait être écrit avec quatre hampes égales serait ست = ٦ mais que Al-Qāsim n'a gouverné que jusqu'en 124, le nom de nombre qui précède عشرين اثنان لاثاً écrit de manière défectueuse. Quant au mot qui suit مكحلة ce n'est peut-être pas un nom de substance mais le participe passé du verbe وسم qui veut dire imprimé au fer chaud - مكحلة الموس [وسمة] = mesure estampillée, donc réglementaire?).

- | | | |
|-----|--|---|
| 83. | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
مِنْ اللَّهِ بِالْوَفَا
وَامْرُ بِصَنْعَةٍ | Même formule. « Ce qist par les mains de Yazid ibn abi Yazid. » |
| | هذا القسط
قاسم بن عبيد
الله على يدي يزيد [بن]
ابى يزيد سنة
ست وعشرين
ومية | Même incertitude de date que pour le 82. |
| 84. | بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
[مِنْ اللَّهِ بِالْوَفَا]
فَا وَامْرُ بِصَنْعَةٍ | Même formule. (Le nom de la mesure est effacé, celui de la substance m'échappe) « par les mains de Yazid ibn Abi Yazid l'an 122 (?) » |
| | 
القاسم بن عبيد
الله على يدي يزيد
بن ابى يزيد سنة
اسدر وعشرين
ومية | |

Les seuls noms de nombre qui commencent par *alif* sont احدى dont il ne peut être question ici ou اثنين qui serait mal orthographié.

85. بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
مِنْ اللَّهِ بِالْوَفَا
وَامْرٌ بِصُنْعَةٍ هذَا [١]
نَصْفُ الْقَسْطِ
لِقَاسِمٍ بْنِ عَبِيدٍ
اللَّهُ عَلَى يَدِي دَاوُدُ بْنُ
عُمَرَ سَنَةٌ ثُلُثٌ وَعَشْرِينَ
[وَمِائَةٌ]

Casanova signale 11 estampilles de 5 types différents au nom d'Al-Qāsim. Une seule porte le nom de Yazīd ibn abi Yazīd (n° 128) ; elle n'existe pas dans cette collection. Aucune de ses estampilles ne mentionne le nom de Ṣaffār, de Muslim ou de Dāwud. Grohmann (*Islamica* 1925) publie une estampille (n° 3).

B. POIDS FAIBLES.

- | | | |
|--------|--|--|
| 86. | بسم الله
امر القاسم
سهم بن عبيدة
الله يحيط
ل ثلث وا
ف | «Au nom de Dieu, al-Qāsim ibn ‘Ubaydallah
a ordonné le poids d'un tiers exact». |
| 87-88. | بسم الله
امر القاسم
بن عبيدة الله
يحيط بالدينار
واف | Même formule. «Poids d'un dinar exact»
(4 gr. 25). |

- | | | |
|----------|---|--|
| 89 à 91. | بِسْمِ اللَّهِ
مِنْ اللَّهِ بِالوْلَا
فَأَوْمَرَ بِصُنْعَةٍ
مِنْ قَالَ نَصْفُ و
مِنْ الْقَاسِمِ بْنِ
عَبِيدِ اللَّهِ عَلَى يَدِي
مُسْلِمٍ بْنِ الْعَرَ
 | « Dieu a ordonné l'exactitude et a ordonné de faire le poids d'un naṣf et a ordonné (<i>sic</i>) al-Qāsim ibn ‘Ubaydallah par les mains de Muslim ibn al-‘Arraq ». |
| 92 93. | *
بِسْمِ اللَّهِ
مِنْ اللَّهِ بِالوْلَا
فَأَوْمَرَ بِصُنْعَةٍ مِثْلِ
[ال][فَلْسٌ ثَلَاثَةٌ خَرْوَبَةٌ]
[لِقَاءٌ] سَمْ بْنِ عَبِيدِ
اللَّهِ عَلَى يَدِي مُسْلِمٍ
أَقْ سَنَةٌ
حَدِي وَعْشَرَ بْنِ
مَائِيَةٍ | Même formule. « Poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Muslim ibn al-‘Arraq l'an 121 » (5 gr. 87). Planche III.
Cf. Cas. 23 ? (ss. rep.). |
| 94. | بِسْمِ اللَّهِ
مِنْ الْقَاسِمِ
بْنِ عَبِيدِ اللَّهِ بِ
مِنْ قَالَ دَرٌ [هُمْ عَلَى]
يَدِي دَاوِدَ بْنِ
عَمَرَ سَنَةٌ ثَلَاثَةٌ
وَعَشْرَيْنَ | « Al-Qāsim ibn ‘Ubaydallah a ordonné le poids d'un dirhem par les mains de Dāwud ibn ‘Umar l'an 123 ». Planche III. |

95. بِسْمِ اللَّهِ ا
رَبِّ الْعَالَمِينَ
وَأَمْرِ بِصُنْعَةِ
مَثْقَلِ فَلْسِ ثَلَاثَيْنَ
خَرْوَبَةِ الْقَاسِمِ
بْنِ عَبْدِ اللَّهِ عَلَى يَدِي
مُسْلِمِ بْنِ الْعَرَاءِ
فِي سَنَةِ سَبْعِ
عَشَرَةِ وَمِئَةِ
- 96 à 98. بِسْمِ اللَّهِ ا
مَا أَمْرَ بِهِ ا
لْقَاسِمِ بْنِ عَبْدِ
اللَّهِ مَثْقَلِ فَلْسِ
الْكَبِيرِ ثَلَاثَيْنِ خَرْ
وَبَةِ ا
فِي
- 99 à 101. بِسْمِ اللَّهِ ا
أَمْرِ اللَّهِ بِالْوَالِ
فَا وَأَمْرِ بِصُنْعَةِ
مَثْقَلِ فَلْسِ ثَلَاثَيْنِ خَرْ
وَبَةِ الْقَاسِمِ بْنِ عَبْدِ
اللَّهِ عَلَى يَدِي صَفَارِ بْنِ
سَيْفِ سَنَةِ سَعْيَدِ
وَعَشَرِينِ وَ
اِيَّاهُ
- «Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et Qāsim ibn ‘Ubaydallah a ordonné l'exécution du poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Muslim ibn al-‘Arrāq l'an 117 ou 119» (5 gr. 9). Planche III.
- Cf. Lane Poole n° 4.
- «Au nom de Dieu. De ce qu'a ordonné al-Qāsim ibn ‘Ubaydallah. Poids d'un grand fels de 30 ḥarrūba» (5 gr. 9-5 gr. 8). Planche III.
- Cf. Cas. n° 24. Sans reproduction, un tiers environ est cassé, o m. 03, 2 gr. 69. Cf. Lane Poole n° 5. Cf. Fl. Petrie n° 112 à 114.
- «Poids d'un fels de 30 ḥarrūba par les mains de Ṣaffār ibn Sayf l'an 123 ?» (Même incertitude de date que pour les estampilles au nom de ce fonctionnaire.)
- Cf. Cas. 23, ss. repr.

VII

هَفْسُ بْنُ الْوَلِيدِ HAFŞ IBN AL-WALİD (En 108 : 40 jours). En 124 et en 128

Hafṣ ibn al-Walīd est nommé une première fois en 108 à la prière, mais il est destitué au bout d'une quarantaine de jours, victime de la jalousie de 'Ubaydallah ibn al-Habhab qui était aux finances. Les Égyptiens mécontents demandèrent son retour. Il revint en 124. Mais il semble n'être resté que fort peu de temps à l'impôt (Kindī, Maqrizī et Ibn Tagribirdī concordent sur ce point). A la suite de conflits avec Isā ibn Abī-'Atā qui le remplace en 125 à l'impôt, il s'en va une seconde fois puis revient en 128 et meurt assassiné peu après. Les pièces suivantes dateraient donc de 124-125. (Ce qui le confirme est le fait qu'on retrouve sur certaines de ces pièces le nom de Yazīd ibn abī-Yazīd qui a travaillé pour le compte d'al-Qāsim entre les années 120 et 124.)

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|------|---|--|
| 102. | بِسْمِ اللّٰهِ
امٰرِ الْأَمْيَرِ
هَفْسُ بْنُ الْوَلِيدِ
بِصْنَعَةِ قِسْطٍ
وَافٌ | «Au nom de Dieu l'émir Hafṣ ibn al-Walīd
a ordonné de fabriquer un qist exact».
Planche III. |
| 103. | بِسْمِ اللّٰهِ
امٰرِ الْأَمْيَرِ
هَفْسُ بْنُ الْوَلِيدِ
بِصْنَعَةِ رِبعٍ
قِسْطٍ وَافٌ | Même formule. «Quart de qist exact.» |

104. بِسْمِ اللَّهِ [ا] مِرْ
اللَّهِ بِالوْفَا [وْ]
امْرُ الْأَمِيرِ حَفْصَ [صْ]
[ا] وَلِيَدْ بِصْنَعَةَ []
[مْ] كِيكَاتَةَ وَافْرَيْتَةَ []
[مْ] شَمْشَشَ عَلَى يَدِ [ى]
بَرْيَدْ بْنُ أَبِي بَرْيَدْ

« Au nom de Dieu. Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir Hafṣ ibn al-Walīd a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots par les mains de Yazīd ibn Abī Yazīd ».

Casanova ne signale qu'une seule estampille (n° 133), qui est différente de celles-ci.

Grohmann en publie une (n° 121) et note qu'elles sont très rares au nom de ce gouverneur (*op. cit.*).

B. POIDS FAIBLES.

105. بِسْمِ اللَّهِ
وَامْرُ اللَّهِ بِالوْفَا
وَامْرُ الْأَمِيرِ
حَفْصَ بْنُ الْوَلِيدِ
بِصْنَعَةِ مَثْقَالِ
ثُلُثْ دِينَارِ وَ
فَ عَلَى يَدِى

Même formule. « Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de [Yazīd ibn abī-Yazīd] ».

(Ces derniers mots sont très effacés mais on peut les deviner).

Grohmann publie un poids n° 5 (*op. cit.*).

بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ اللَّهِ بِالوْفَا
وَامْرُ الْأَمِيرِ
حَفْصَ بْنُ الْوَلِيدِ
بِصْنَعَةِ مَثْقَالِ دِينَارِ

.....

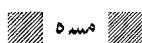
VIII

عَطَاءُ بْنُ أَبِي عَطَاءِ ٰسَّا إِبْنُ أَبِي طَّا (En 125 puis en 127)

Quand Ḥafṣ ibn al-Walīd fut nommé gouverneur pour la 2^e fois, le calife, après l'avoir préposé à la prière, lui adjoignit l'impôt, mais pour peu de temps, car il lui enleva les finances pour les donner à ʻIsā ibn Abī-ʻAtā en 125.

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|--|--|
| 106-109. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْأَمِيرِ
بْنُ أَبِي عَطَاءِ []
بِصَنْعَةِ رَبِيعِ قَسْطَنْطِيْنِيَا
وَ[]اف | <p>« Au nom de Dieu, l'émir ʻIsā ibn Abī-ʻAtā a ordonné de fabriquer un quart de qist exact ». Planche III.</p> <p>Cf. Cas. 134-135. Même texte sans reproduction.</p> |
| 110. | هُوَ لِلَّهِ
الْأَمِيرِ
بْنُ أَبِي عَطَاءِ
وَ | <p>Même formule. Le reste de l'inscription est effacé. Planche III.</p> |
| 111. | بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ اللَّهِ بِالْوَفَا [] وَ
الْأَمِيرِ عَيْسَى []
بْنُ أَبِي عَطَاءِ بِصَنْعِ []
مَكِيلَةِ وَام | <p>« Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et l'émir ʻIsā ibn Abī-ʻAtā a ordonné de faire une mesure exacte d'abricots (ou de sésame), les trois lettres سَمْ pouvant être ou le commencement de مشمش ou la fin de سَمْسَم. Planche III.</p> <p>Cf. Lane Poole n° 393.</p> |



112. بسم الله امر
الله بالوفا و
امر عيسى بن ابي
عطا بصنعة مكحلة
مسمر وا
فيه
- Même formule. «Mesure de.....? exacte».

La lettre م suit une lettre à laquelle elle était liée. On ne peut donc songer à ترمض . La place manque pour مش avant le second م .

113. [بسم الله]
[امر عيسى]
[ابن ابي] عطا
صنعة ربع
قسط واف
- «Au nom de Dieu, ‘Isā ibn Abī-‘Atā a ordonné de fabriquer un quart de qist exact».
- Cf. Cas. 134-135 même inscription. Sans reproduction.

Lane Poole publie une estampille n° 394 qui ne figure pas ici.
Casanova publie une estampille n° 136 qui ne figure pas ici.

B. POIDS FAIBLES.

114. بسم الله
امر الله بالو
فا وامر عيسى ابن ابي
عطا بصنعة ميز
ن دينر واف على
يدى يزيد بن ابي
يزيد
- «Au nom de Dieu, Dieu a ordonné l'exactitude et ‘Isā ibn Abī-‘Atā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazid ibn Abi-Yazid (4 gr. 22)». Planche III.

115. بِسْمِ اللّٰهِ
 امْرُ عَيْسَىٰ بْنُ ابِي
 عَطَا بِصَنْعَةِ مِيزَانٍ
 نَصْفَ دِينَارٍ عَلَى
 يَدِي يَزِيدَ بْنِ
 ابِي يَزِيدٍ

« Au nom de Dieu, ‘Isā ibn Abī-‘Atā a ordonné de fabriquer un poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Abī-Yazīd ».

Le mot dinar est mal écrit — la 3^e lettre ressemble à un μ mais le poids de la pièce de 2 gr. 1 correspond bien à celui du $1\frac{1}{2}$ dinar. Planche III.

Cf. Fl. Petrie n° 134.

Lane Poole publie un poids (n° 6 qui ne figure pas ici).

IX

يَزِيدَ بْنَ ابِي يَزِيدٍ YAZĪD IBN ABI-YAZĪD

Ce fonctionnaire, subalterne des émirs, est mentionné successivement sur des pièces frappées par ordre d’Al Qāsim ibn ‘Ubaydallāh, de Ḥafṣ ibn al-Walīd et de ‘Isā ibn Abī-‘Atā. Celles qui portent son nom sous al-Qāsim sont toutes postérieures à 120. Et si l'il n'y avait pas une estampille au nom de ce gouverneur qui mentionne Dāwud ibn ‘Umar en 123, on pourrait supposer que Yazīd ibn Abī-Yazīd a servi sans interruption les trois gouverneurs au moins jusqu'en 125, date à laquelle ‘Isā ibn Abī-‘Atā devient gouverneur aux finances et peut-être jusqu'en 127, date à laquelle celui-ci est destitué.

A. ESTAMPILLES.

116-118. امْرُ يَزِيدَ
 بْنُ ابِي يَزِيدٍ رَجُلٌ قَسْطَنْتَيْتَ وَافِ

« Yazīd ibn Abī-Yazīd a ordonné le quart d'un qist exact d'huile ». Planche III.

119. امر يزيد [بن]
ابي يزيد نصف
قطط زيت
واف
- Même formule. « $\frac{1}{2}$ qist d'huile exact».
- 120-124. على يدي
يزيد بن ابي
* يزيد
- «Par les mains de Yazid ibn Abi-Yazid». Planche III.
- Cf. Cas. n°s 175 à 182. Sans reproduction.
Cf. Fl. Petrie n° 132.
125. Même formule, même composition, l'écriture seule diffère. On a donc affaire à un type estampillé avec un autre cachet.

B. POIDS FAIBLES.

- 126-127. امر يزيد بن
ابي يزيد * مثقا
ل ثلث واف
- «Yazid ibn Abi-Yazid * a ordonné le poids d'un tiers exact (1 gr. 4)». Planche IV.
- Cf. Fl. Petrie n° 131.
128. امر يزيد
بن ابي يزيد
ميزان فلس
ربع عشر
قيرط
- Même formule. «Poids d'un fels de 14 qirāṭ» (2 gr. 75).
129. امر به
يزيد مثقا
ل درهم
واف
- «Yazid l'a ordonné. Poids d'un dirhem exact» (2 gr. 36).
- *

- | | | |
|----------|---|--|
| 130-131. | امر يزيد بن ابي يزيد
منقال فلس عشرین قیر ط | «Yazīd ibn Abī Yazīd a ordonné un poids d'un fels de 20 qīrāt» (3 gr. 59). Planche IV.
Cf. Lane Poole n° 7. |
| 132-133. | امر يزيد بن ابي يزيد بمنقال دنر واف | Même formule. «Poids d'un dinar» (4 gr. 24). Planche IV. |

X

عبد الملك بن مروان 'ABD AL MALIK IBN MARWĀN (132)

Il est nommé gouverneur d'Égypte à la prière et à l'impôt en 132. Mais, selon Kindī, il avait déjà l'impôt sous son prédécesseur Muġīra ibn 'Ubayd-allah. C'est le dernier gouverneur omeyyade en Égypte. En 132, le calife Marwān se réfugia en Égypte sous la menace d'Abū-Muslim, chef de la propagande Abbasside. Al-Kindi raconte comment le 1^{er} gouverneur abbasside Ṣalīḥ ibn 'Alī s'empara du calife, envoya sa tête en 'Irāq et décapita le dernier gouverneur omeyyade après l'avoir fait fouetter.

A. ESTAMPILLES.

Aucune estampille dans cette collection.

Cf. Cas. n°s 138-139.

صُنْعَةٌ مِكْيَالَةٌ كَعْوَنٌ أَسْدٌ وَافْتَةٌ .

Même formule. Demi qist exact.

B. POIDS FAIBLES.

- | | | |
|----------|---|---|
| 134. | بسم الله امر
الامير عبد الملك
بن مرون بصنعة مثقا
ل دينر واف على
يدی یزید بن * | « Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān a ordonné de fabriquer le poids d'un dinar exact par les mains de Yazīd ibn Tamīm » (4 gr. 24). Planche IV. |
| 135. | بسم الله امر
الامير عبد ا
ملك بن مرون
بصنعة مثقال ثلث
دينر واف على
يدی یزید بن | Même formule. « Poids d'un tiers de dinar exact par les mains de Yazīd ibn [Tamīm] » (1 gr. 4). |
| 136. | بسم الله امر
الامير عبد الملك
بن مرون بصنعة مثة
ل درهم واف
على يدی یزید بن
تامیم | Même formule. « Poids d'un dirhem exact par les mains du même » (2 gr. 7). Planche IV. |
| 137-140. | بسم الله امر
الامير عبد الملك
بن مرون اصلحه الله | « Au nom de Dieu, l'émir 'Abd al-Malik ibn Marwān, — que Dieu l'honore ! — a ordonné |

بصنعة مثقال فلس
ثلثين خروبة واف
على يدی یزید بن
تمیم

de fabriquer un poids d'un fels de trente
ḥarrūba par les mains de Yazīd ibn Tamīm»
(5 gr. 75, 5 gr. 89). Planche IV.

X bis

على يدی یزید بن تمیم

Par les mains de YAZĪD IBN TAMĪM.

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|----------------------------|---|
| 141-142. | على يدی
یزید بن
تمیم | « Par les mains de Yazīd ibn Tamīm».
Planche IV. |
| | | Cf. Cas. n° 190. |

XI

آل محمد LA FAMILLE DE MAHOMET

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|------|---|---|
| 143. | بسم الله ا
مر ال محمد
بالوفا ربع
قسط واف | « Au nom d'Allah, la famille de Mahomet a
ordonné l'exactitude. Quart de qist exact».
Cf. Cas. n°s 162 à 164.
Cf. Cas. n° 165
Cf. Fl. Petrie n° 95. |
|------|---|---|

B. POIDS FAIBLES.

- | | | |
|------|--|--|
| 144. | بسم الله ا
امر ال محمد
مشقال
دينر واف | « Au nom de Dieu, la famille de Mahomet a
ordonné le poids d'un dinar exact». |
|------|--|--|

145. بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْمُحَمَّدِ Même formule. « Poids d'un dinar exact »
(4 gr. 26).

مِثْقَالٌ دِينَارٌ
وَافٌ

*

146. بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْمُحَمَّدِ Même formule. « Poids d'un dirhem de 13
جَارِيَةً. »

مِثْقَالٌ درهم
نَمِشَةٌ عَشْرَ خَرْ
وَبَةٌ وَافٌ

*

Cf. Cas. n° 44 (attribué aux Fatimides). Cf. Fl. Petrie n° 94 [attribué à Muhammad, gouverneur en 724 (?)].

147. بِسْمِ اللَّهِ
امْرُ الْمُحَمَّدِ Même formule. « Poids d'un....? exact. »
مِثْقَالٌ (Sans doute un dirhem, le poids de la pièce
étant de 2 gr. 92).

وَافٌ 

* * *

Casanova qui a trouvé des pièces identiques et qui lit, lui aussi, « la famille de Mahomet » s'écrie : « qui peut s'intituler la famille de Mahomet?... Il ne peut y avoir de doute là-dessus. Il s'agit évidemment des Fatimides ». Il paraît impossible de dater l'écriture et le style de ces pièces de l'époque fatimide. Sans pouvoir leur attribuer une date précise, on peut cependant constater que l'une d'elles porte la formule : *Amara Āl Muḥammad bi-l-wafā* qui est celle de presque toutes les dernières pièces omeyyades étudiées ci-dessus (on a substitué à Allah : Āl Muhammad).

Or, que s'est-il passé au déclin du régime omeyyade? Les Abbassides, empruntant cette formule imprécise pour servir et masquer leurs ambitions, ont organisé une intense propagande en faveur d'un imām « un prétendant anonyme, appartenant à la famille du prophète ». Des émissaires « recueillaient des redevances et le serment d'hommage au nom de cet imām »⁽¹⁾.

Tout porte à croire que ces poids de verre sont contemporains d'une propagande qu'ils permettaient même, dans une certaine mesure, d'étayer. Car, tout en respectant l'anonymat de celui qui avait donné l'ordre de les frapper, ils apportaient une preuve formelle de son existence et nous fournissent ainsi un témoignage concret de cette célèbre mystification.

XII

عبد الله عبد الله امير المؤمنين (AL-MANSŪR 136-158)

Le Serviteur d'Allah 'ABD ALLAH Prince des Croyants

A. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|---|---|
| 148. | امر عبد الله
عبد الله امير
مؤمنين نصف
مكيلة الجلبان []
واف | « Le serviteur d'Allah. 'Abd Allah, prince des croyants, a ordonné la moitié d'une mesure exacte de pois ». |
| 148 bis. | امر عبد الله
عبد الله امير
مؤمنين بصنعة
مكيلة الخلبة
واف | Même formule... « de fabriquer une mesure de fenugrec ». Planche IV. |

⁽¹⁾ H. LAMMENS, *La Syrie*, II, p. 102.

149. امر عبد ا
لله عبد الله
مير المؤمنين
بصنعة مكيلة
جلبان المقص
واف
- Même formule. « Mesure de pois décortiqué. »
(Entre le *wāw* et le *mim* de *mūminīn*, le graveur a intercalé une lettre). Planche IV.
150. امر عبد ا
لله عبد الله ا
مير المؤمنين
بصنعة نصف
رطل دهن
واف
- Même formule. (Même faute de gravure)
« $\frac{1}{2}$ ratl de graisse ». Planche IV.
- 151-154. مما امر به
عبد الله عبد ا
لله امير المؤمنين [أو]
فوا الكيل ولا تکون[ن]
وامن الخسرين ربع
قسط واف
- « De ce qu'a ordonné le serviteur de Dieu,
‘Abd Allah, prince des croyants. « Ayez des
mesures exactes et ne soyez pas du nombre
des prévaricateurs » (*Coran*, XXVI-181)
 $\frac{1}{4}$ Qisṭ exact. » Planche IV.
- B. POIDS FAIBLES.
- 155-157. مما امر به
عبد الله عبد
الله امير المو
منين مشقال دينر
واف
- « De ce qu'a ordonné le même. Poids d'un
dinar exact » (4 gr. 14). Planche IV.

ما امر الامير صالح بن على اصلحه الله :
Au revers : صنعة كيل
Au centre : كيل

Premier poids de cette collection qui possède une inscription au revers. On peut traduire صنعة كيل par fabrication des mesures et on est tenté de penser que les estampilles et les poids étaient fabriqués au même endroit⁽¹⁾.

Casanova signale 7 estampilles au nom d'Abd Allah, prince des croyants. Son n° 153, dont il ne donne pas la reproduction, porte la même formule coranique que les 151 à 154. Son n° 34 des poids faibles est un dirhem dont le revers est identique à celui des 155 à 157 de cette collection. Mais il lit 'Abd al-Malik ibn Yazid où je lis Sālih ibn 'Alī.

Le n° 57 de Lane Poole ne figure pas ici.

XIII

صالح بن على SĀLIH B. 'ALI (133-137)

Il était l'oncle du premier calife abbaside Saffāh. Il fait son entrée à Fustat en 133, s'attaque aux partisans groupés autour du dernier calife omeyyade, s'empare de celui-ci et envoie sa tête en Syrie et en Irak. Directeur de la prière et de l'impôt, il confie ces deux attributions à 'Abd al-Malik ibn Yazid (Abu 'Awn) chaque fois qu'il s'absente d'Égypte, la première fois en 133 après 7 mois et demi de séjour, la seconde fois en 135. Il nomme aux finances à cette date 'Atā ibn Šurahbil. Saffāh meurt cette année et son successeur le calife al-Mansūr confirme son oncle Sālih à son poste. Revenu une troisième fois en Égypte, il en sort en 137 et meurt cette année-là.

A. ESTAMPILLES.

158-160. ما امر به صالح بن على اصلحه الله « De ce qu'a ordonné Sālih ibn 'Alī, — que Dieu l'honore ! — de fabriquer un quart de

⁽¹⁾ Tout porte à le croire. La similitude de la graphie sur les estampilles et les poids au nom d'un même gouverneur, le nom du subalterne chargé de faire exécuter, le même sur les estampilles et les poids, la similitude des formules employées.

الله بصنعة ربع
قسط واف

qist exact». (Le graveur continue la phrase comme s'il l'avait commencée par *Amara Sāliḥ ibn 'A. biṣan 'ati*, etc.). Planche V.

Casanova en signale deux types (140-141)

140 ما امر به الامير صالح بن علي
اصلحه الله صنعة القسط واف
ربيع قسط واف (141)

B. AUCUN POIDS.

XIV

عبد الملك بن يزيد (ابو عون) ABD AL MALIK IBN YAZID (ABU-AWN)

(*n'est pas toujours qualifié d'émir sur les pièces à son nom*)

'Abd al-Malik ibn Yazid a eu les mêmes attributions que Ṣāliḥ ibn 'Alī en l'absence de celui-ci.

A la tête de l'armée, il s'empare de 3.000 Kharidjites dont il envoie les têtes à Bağdad. Il est destitué en 141.

A. ESTAMPILLES.

161-162. بسم الله امر
عبد الملك بن يزيد
بصنعة قسط و
ف على يدي م[حمد]
بن شرجيل

«Au nom de Dieu. 'Abd al-Malik ibn Yazid a ordonné de fabriquer un qist exact par les mains de Muḥammad b. Šuraḥībīl».

Cf. Fl. Petrie n° 147.

163-166. بسم الله ا
ملك بن
صنعة ربع قسط
واف على يد م [sic]
شر حبيل

Même formule. «Quart de qist exact par les mains du même.»

Cf. Fl. Petrie n° 141 (faussement attribuée à 'Abd al-Malik ibn Marwān).

B. POIDS.

167-168.	بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ عَبْدِ الرَّحْمَنِ الْمَلِكِ بْنِ يَزِيدَ بِثَقَالِ دِينَارٍ وَافِ	Même formule. «Poids d'un dinar exact» (4 gr. 25). Planche V. Blanc-mauve transparent. Revers, autour : par les mains de Muhammad ibn Šurahbīl; au centre صُنْعَةٌ كَلَّ.
----------	--	---

C'est le premier poids de cette collection qui n'est pas vert, mais d'une autre couleur. L'inscription du revers est écrite à l'envers (de gauche à droite). Le cachet ou le moule qui a servi à l'imprimer était gravé par erreur de droite à gauche, c'est-à-dire comme on écrit.

Cf. Lane Poole n° 10. Cf. Fl. Petrie n° 145.

169-172	بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ الْأَمِيرِ عَبْدِ الْمَلِكِ بْنِ يَزِيدَ بِثَقَالِ فَلْسٍ أَرْبَعَةٍ وَعِشْرُونَ خَرْبَةً وَبَةٍ	Même formule. «Poids d'un fels de 24 ḥarrūba» (4 gr. 66).
---------	---	---

Cf. Casanova 29 (30-31 fragments).

Cf. Fl. Petrie n° 144.

173.	بِسْمِ اللَّهِ أَمْرُ الْأَمِيرِ عَبْدِ الْمَلِكِ بْنِ يَزِيدَ بِثَقَالِ فَلْسٍ أَرْبَعَةٍ وَعِشْرُونَ خَرْبَةً وَافِ	Même formule, même poids, même valeur en ḥarrūba, mais la disposition du texte sur la pièce est différente. Une seconde empreinte plus petite empiète sur le bord de celle-ci et porte على يدي. Planche V.
------	--	--

174-175. بسم الله الرحمن الرحيم
 مر عبد الملك
 بن يزيد بن ثابت
 فلس ثلاثة و
 عشرين خروبة

Même formule. «Poids d'un fels de 23 harrūba» (4 gr. 5). Empreinte carrée sur une pièce ronde. (Premier exemple dans cette collection). Planche V.

Cf. Lane Poole n° 11, qui n'existe pas ici (Dirhem. Revers identique à celui de son n° 10 et du n° 167 de cette collection).

XV

محمد بن الأشعث MUHAMMED IBN AL-AS'AT (144-143)

Kindī écrit que ce gouverneur fut nommé à la prière et à l'impôt en 144. Mais il semble qu'on lui aurait offert à regret l'impôt en espérant qu'il refuserait la charge et que son prédécesseur à l'impôt Naufal ibn Furāt continuerait à l'exercer «selon son habitude». D'après le même texte, c'est en effet ce qui se passa. A en croire les historiens, il n'aurait donc jamais été aux finances. Toutefois l'existence des pièces suivantes dément cette affirmation.

A. ESTAMPILLES.

176-178. بسم الله الرحمن الرحيم
 لامير محمد [REDACTED]
 الأشعث [REDACTED] بصنعة
 مكيلة كون الـ [REDACTED]
 لي يدى عبد [REDACTED]
 الله بن [REDACTED]

«Au nom de Dieu, l'émir Muḥammad ibn al-As'at a ordonné de faire une mesure de cumin (blanc ou noir)⁽¹⁾ par les mains de 'Abd Allah ibn [Rāšid]». Planche V.

⁽¹⁾ Il est probable qu'il s'agit de cumin noir car on peut lire *alif lam alif* et presque chaque fois qu'il s'agit de cumin noir sur

ces estampilles on trouve كون الاسود alors كون ابيض quand il s'agit de cumin blanc, cf. n° 77 et 273.

179. بسم الله الرحمن الرحيم
 امر الامير محمد
 الاشت بصنعة
 مكيله العدس
 مقشر على يدي
 الله بن راشد

Casanova signale une seule estampille au nom de ce gouverneur qu'il appelle Muhammad al Aṣab (n° 144). La substance est le جلجلان مقتشر. Le nom du fonctionnaire est sûrement le même qu'il lit sans certitude Dāmila ibn ... Rā (عَدَ الله بن را). n'est pas très différent de

B. POIDS.

- | | | |
|------|---|--|
| 180. | امر الامير محمد
بن الاشعث على يدي
عبد الله بن راشد
بصنعة مثقال فلس
سبعة وعشرين
خروبة | <p>«Muhammad ibn Aš'at a ordonné par les mains d'Abd Allah ibn Rāšid de fabriquer un poids d'un fels de 27 ḥarrūba» (5 gr. 3).</p> <p>On peut hésiter entre تسعه et سبعه et 27 ou 29 ḥarrūba mais 29 donnerait 0 gr. 18 pour la ḥarrūba qui pèse le plus souvent 0 gr. 19. Cf. Casanova un fragment.</p> |
| 181. | امر الامير
محمد بن الاشعث
على يدي عبد الله
بن راشد بصنعة
فلس سبعة و
عشرين خروبة | <p>Même formule. Fels de même poids et de même valeur en ḥarrūba.</p> <p>(On remarquera que le nom du subalterne, qui vient généralement après l'énoncé du poids et de sa valeur, vient ici tout de suite après le nom de l'émir).</p> <p style="text-align: right;">علي يدي عبد الله بن راشد</p> |

ESTAMPILLE.

182. امر عبد الله بن راشد بعكلة الف سه وا
«'Abd Allāh ibn Rāšid a ordonné (de faire)
une mesure de.....? exacte».
[Faut-il lire pistaches — la dernière
lettre semble être un *ta marbuta* plutôt
qu'un *qâf*.]

XVI

نوفل بن الفرات NAUFAL IBN AL-FURĀT (144-143)

D'après les historiens, Naufal b. al-Furāt resta aux finances jusqu'au début de 143. Mais on ne comprend pas quand il y fut préposé pour la première fois. (Un passage de Kindī mentionne cependant que ce fut Mūsā ibn Ka'b qui le choisit pour être son remplaçant à l'impôt quand il quitta son poste en 141) (ne porte pas le titre d'émir).

A. ESTAMPILLES.

183. [امر] نوَفَلْ [بن الفرات] [بص] صنعة قسط [بن] قسط
«Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabriquer un *qist*».

Sur cette estampille très usée, on ne peut lire sûrement que le début de Naufal et une partie de صنعة قسط mais le style de l'écriture est identique à celui du poids suivant. En particulier les proportions du *wāw* et du *fā* et la hauteur de la hampe qui au-dessus de la ligne d'écriture supporte la boucle du *fā*. On retrouve ce style caractéristique sur le n° 13 de Lane Poole qui n'existe pas ici.

B. POIDS.

184. امر نوبل بن [الفرات بصنة]
منوا فلس
سبعة عشرة
خربة
- «Naufal b. al-Furāt a ordonné de fabriquer un poids d'un fels de 17 ḥarrūba» (?).

(Le graveur a mal écrit **عشرة** au lieu de **مائة**. De plus il a écrit **عشرين** au lieu de **عشرين**. Car ce poids pèse 5 gr. 3. Ce qui serait tout à fait insolite pour 17 ḥarrūba et devient normal pour 27 ḥarrūba (o gr. 19 pour la ḥarrūba) d'ailleurs le *waw* qui sépare les deux nombres confirme l'hypothèse de l'erreur) 5 gr. 3. Planche V.

Cf. Lane Poole 12.

XVII

حيد بن قطبة HUMAYD IBN QAHTABA (143)

Ce gouverneur succède à Naufal ibn al-Furāt à l'impôt et à Muḥammad ibn Aṣṭat à la prière en 143.

A. ESTAMPILLE.

185. [بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ]
لَامِر حَيْد
قطبة
صلوة الله
- «Au nom de Dieu, ordre de l'émir Ḥumayd ibn Qahtaba. Que Dieu l'honore!»

B. Poids.

186. بسم الله ا
 مر الامير حميد
 بن قطيبة مثقا
 ل دراهم و
 اف *
187. بسم الله ا
 الامير حميد بن
 قطيبة مثقا
 ل ثلث دينار و
 اف
188. بسم الله ا
 مر الامير حميد
 بن قطيبة مثقا
 ل ونصف دينار و
 اف
- Même formule : « $\frac{1}{3}$ de dīnār exact * » (1 gr. 35).
Même formule : « $\frac{1}{2}$ dīnār exact » (2 gr. 13).

Revers : Autour illisible.

Au centre : صنعة

[كامل]

XVIII

YAZĪD IBN ḤĀTIM (144-152)

Nommé à la prière et à l'impôt en 144, il reste au pouvoir jusqu'en 152, date à laquelle il est destitué. Ses armées sont tour à tour victorieuses des Abyssins travaillés par la propagande Kharidjite, ce qui lui vaut en récompense

d'être nommé gouverneur de Barqa en 149⁽¹⁾, et défaites par les Coptes, ce qui amène sa destitution. Sous son gouvernorat, la propagande des 'Alides est active en Égypte.

A. ESTAMPILLES.

189-192.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم اصلاحه الله		بسم الله على يدي محمد بن شرحبيل ربع قسط واف	189 bis
----------	---	---	--	---------

L'estampille 189 existe à quatre exemplaires. L'un d'eux est soudé à l'estampille 189^{bis}.

189. «Au nom de Dieu l'émir Yazid ibn Ḥātim, que Dieu l'honore».

189^{bis}. «Au nom de Dieu par les mains de Muḥammad ibn Šurahbīl. Quart de qist exact». Planche V.

B. POIDS FAIBLES.

193-196.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مشقال ثلث واف	«Au nom de Dieu, ordre de l'émir Yazid ibn Ḥātim, poids d'un tiers exact» (1 gr. 44, 1 gr. 42). Planche V.
----------	--	---

Trois de ces pièces ont des revers différents qui portent le mot صنعة et les lettres سف بن سو ن (peut-être سف بن سو ن). Le quatrième revers est illisible.

Cf. Lane Poole n° 16.

Cf. Lane Poole n° 14 et 15. Il lit au revers على يدي عبد الرحمن بن يزيد.

⁽¹⁾ C'est la première fois qu'un gouverneur d'Égypte est en même temps gouverneur de Barqa.

— ٥٤ —

197-200.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مشقال نصف واف	Même formule : «un demi exact» (2 gr. 1). Revers : Autour : illisible. Centre : صنعة كامل
----------	--	--

Cf. Casanova n° 33 et Fl. Petrie n°s 162 à 164. Il lit comme Lane Poole au revers . على يدي عبد الرحمن بن يزيد .

201-202.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مشقال دينار	Même formule : «poids d'un dinar.» (Blanc transparent.)
----------	---	---

203.	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مشقال دينار نر	Même formule : «poids d'un dinar.» Faute de graphie dans مشقال (4 gr. 25). Planche V.
------	---	---

Cf. Bibl. Nationale	بسم الله امر الامير يزيد بن حاتم مشقال دينار واف	Revers : Autour : على يدي Centre : صنعة سو من مر
---------------------	--	--

XIX

علي يدي محمد بن شرحبيل par les mains de MUHAMMAD IBN ŠURAḤBIL

A. ESTAMPILLE.

- 203 bis. بسم الله الرحمن الرحيم
علي يدي محمد بن شرحبيل ربيع
قسط واف «Quart de qist». Planche VI.
Cf. Fl. Petrie n° 155.

B. POIDS : NÉANT.

XX

محمد بن سعيد MUHAMMAD IBN SA'ID (152)

4. ESTAMPILLES.

- | | | |
|----------|--|--|
| 204. | بسم الله
امر الامير
محمد بن سعيد
نصف قسط
واف | «Au nom de Dieu ordre de l'émir Muḥammad ibn Sa'īd. $\frac{1}{2}$ qist exact». Planche VI. |
| 205-206. | بسم الله
امر الامير
محمد بن سعيد
ربع قسط
واف | Même formule : « $\frac{1}{4}$ de qist exact.»
Cf. Casanova 168. |

B. POIDS FAIBLES.

- | | | |
|------------------------|---|---|
| 207. | بسم الله
امر الامير
محمد بن سعيد
مثقال دينار | Même formule : « poids d'un dinar » (cl. 207).
Revers : Autour : 
Centre : صنعة
سو بن مر |
| Cf. Fl. Petrie n° 105. | | |
| 208. | امر الا
میر محمد
بن سعید
مثقال نصف | « Ordre de l'émir Muḥammad ibn Sa'īd. Poids d'un demi» (2 gr. 13). Même revers que 207.
Planche VI.
Cf. Casanova n° 49. |
| 209. | بسم الله
امر امير ا
لمؤمنين مثقال
دينار واف | « Au nom de Dieu. Ordre du Prince des Croyants (Al-Manṣūr). Poids d'un dinar exact» (4 gr. 5).
Revers, autour : par les mains de Muḥammad ibn Sa'īd. |

XXI

المهدي محمد امير المؤمنين AL-MAHDI MUHAMMAD, Prince des Croyants

(158 à 169)

A. ESTAMPILLES.

Aucune ni dans cette collection, ni dans Casanova, ni dans Lane Poole, ni dans Fl. Petrie,

B. POIDS.

210-211.

*

بِسْمِ اللَّهِ
الْمُهَمَّدِ مُحَمَّدٍ
أَمِيرُ الْمُؤْمِنِينَ
أَمْتَعَ اللَّهَ بِهِ
مَثَاقِلَ دِينَرٍ
وَاف

« Au nom de Dieu, Al Mahdī Muḥammad, prince des croyants, Dieu (nous) le conserve longtemps en vie !

Poids d'un dinar exact » (4 gr. 2). Planche VI.

Revers du 210 : Autour : على يدي الامير واضح مولى : « Par les mains de l'émir Wādīḥ, client du prince des croyants ». [مير]
Centre : المؤمنين

Revers du 211 : Autour : على يدي الامير محمد بن سليمان : « Par les mains de l'émir Muḥammad ibn Sulaymān ». على يدي
Centre : محمد *

212-216.

بِسْمِ اللَّهِ
الْمُهَمَّدِ أَمِيرُ
الْمُؤْمِنِينَ مَثَاقِلَ
لَ نَصْفَ وَ
وَاف

Même formule : « poids d'un $\frac{1}{2}$ dinar exact » (2 gr. 1). Planche VI.

Revers des 212 et 213 : Autour : على يدي اسم[عيل] « Par les mains d'Ismā'il ibn Ibrāhīm ». Centre : بن ابر هيم

على يدي الامير واضح مولى امير Revers du ٢١٤ : Autour :

Centre : المو

۱۰۷

« Par les mains de l'émir Wādih, client du prince des crovants ».

علي يدي الامير محمد بن سليمان : Autour :

Centre : طبعة

١٤

« Par les mains de l'émir Muḥammad ibn Sulaymān. Al-Muhājir l'a imprimé ».

Revers du 216 : Autour d'Ali يدی الامیر ابرهیم بن : « Par les mains de l'émir

Centre : ﺍ ﻰbrahîm ibn Sâlih ».

٦

Cf. Lane-Poole 20 et 25 — 20 Revers du n° 214 d'ici
25 Revers du n° 216 d'ici.

Cf. Fl. Petrie n°s 197-198 — Revers du n° 214 d'ici
Revers des n°s 212-213 d'ici.

217.	بسم الله الرحمن الرحيم المهدى امير لومين نصف واف	«Au nom de Dieu, Al Mahdi, prince des croyants. Un demi exact». Revers : Centre عاصم بن حفص : «Āṣim b. Ḥafṣ».
------	--	--

218-219. بِسْمِ اللَّهِ اُمُرُ الْمَهْدِيِّ اُمِيرُ الْمُؤْمِنِينَ مَقْتَالُ ثُلُثَةِ وَافَ	« Au nom de Dieu, ordre de al-Mahdī, prince des croyants. Poids de $\frac{1}{3}$ exact ».
Revers 218 : Autour : الامير Centre : عاصم حفص Revers 219 : Centre : ص ح « Sāliḥ ».	

Cf. Fl. Petrie n°s 200-201.

Cf. Casanova 35 (il lit $\frac{1}{2}$ au lieu de $\frac{1}{3}$).

XXII

مطر مولى امير المؤمنين MATĀR, client du prince des croyants (159)

A. ESTAMPILLES.

220. بِسْمِ اللَّهِ مطر مو [لى] [امير] المؤمنين	« Au nom de Dieu, Maṭar, client du prince des croyants ».
--	---

B. POIDS.

221. * اُمُرُ مطر مو اُمِيرُ المُو منين اكرمه الله مقتال د يز واف	« Ordre de Maṭar, client du prince des croyants. Que Dieu le favorise ! Poids d'un dinar exact » (4 gr. 25) (inédit).
---	---

XXIII

يحيى بن داود YAHYĀ IBN DĀWUD (162)

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

222-224.	امر بصنعة هذا المقال الامير يحيى بن دا ود ثلثين خر وبة	« L'émir Yahyā ibn Dāwud a ordonné de fabriquer ce poids de trente ḥarrūba » (5 gr. 83). Planche VI.
	*	

Cf. Cas. n° 39; cf. Fl. Petrie n° 195.

XXIV

محمد بن سليمان MUHAMMAD IBN SULAYMĀN (vers 161)

C'est  Abu Ṣamra de Kindī.

A. ESTAMPILLES.

225-227.	الامير محمد سليمان اكرمه الله بصنعة قسط واف	« . . . l'émir Muhammad [ibn] Sulaymān, — que Dieu le favorise! — [a ordonné de faire un qisṭ exact]. Planche VI.
	*	

B. POIDS : NÉANT.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

اسماعيل بن ابراهيم ISMAÏL IBN IBRÂHÎM (164-165)

228. امر اسماعيل
 بن ابراهيم [اصد] ^[ح] الله ربع قسط واف
- « L'émir Ismaïl ibn Ibrahim, — que Dieu l'honneure ou le favorise ! — (Il peut y avoir ou كرمه ou اصلاحه ^{1/4} de qist exact).
 Cf. Fl. Petrie n° 204.

B. POIDS : NÉANT.

Son nom figure sur des poids au nom d'al-Mahdī.

XXV

ابراهيم بن صالح IBRÂHÎM IBN ŞÂLIH (165-167)

Fils du premier gouverneur abbaside Şâlih b. 'Alî. S'étant désintéressé de l'activité d'un prétendant au califat qui s'était emparé de tout le Saïd, il fut destitué par al-Mahdī.

A. ESTAMPILLE.

229. صر ابر هم
- Cf. Cas. n°s 158-159 même texte sans reproduction; cf. Grohmann (deux exemplaires). La photographie qu'il en donne est identique à celle-ci, mais il n'a pu lire la pièce.
 Fl. Petrie 209.

B. POIDS.

230.

الامير ابرهيم
صلح اصلاحه الله
ست وثلثين خروبة

*

231-232.

ما امر به
ابراهيم بن
صلح اكرمه الله على
يدى عاصم بن
حفظ مثقال فلس
٢ خروبة

*

«L'émir Ibrahim ibn Sālih, que Dieu l'honneure ! 36 ḥarrūba» (6 gr. 93). Planche VI.

Il s'agit d'un fels. Cf. Cas. n°s 158, 159.
Même texte sans reproduction.

«De ce qu'a ordonné [l'émir] Ibrāhim b. Sālih. Que Dieu le favorise ! Par les mains de 'Āsim b. Ḥafṣ. Poids d'un fels de 2 ḥarrūba» (5 gr. 75, brun foncé).

Première apparition dans cette collection de signes qui, placés devant ḥarrūba, remplacent probablement des chiffres : (Pour Casanova ፩ = 30).

XXVI

الامير موسى بن المصعب MŪSĀ IBN AL-MUṢ'AB (167-168)

Il provoque un tel mécontentement par ses exigences fiscales et ses exactions qu'on l'assassine après dix mois de pouvoir.

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

233.

ما امر به
الامير موسى بن
المصعب اصلاحه
الله مثقال د
يبر واف

Revers : Autour : على يدى عاصم

«De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn al-Muṣ'ab. Que Dieu l'honneure ! Poids d'un dinar exact» (4 gr. 23). Planche VI.

Centre : حفظ

بن

*

XXVII

موسى بن عيسى MŪSĀ IBN 'ISĀ (175)

Mūsā ibn 'Isā nommé trois fois gouverneur sous Harūn ar-Rašīd n'a eu les finances qu'en 175. La première fois en 171, il n'est nommé qu'à la prière et reste à son poste un an et 5 mois et demi. En 175, il est nommé une seconde fois à la prière et à l'impôt et reste au pouvoir un an. Harūn le fait revenir une troisième fois en 180 mais à la prière seulement. Les pièces suivantes sont donc de 175.

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

234. *
ما امر به الا
مير موسى بن عيسى
اكرمه الله مثقال
دينار واف

« De ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn 'Isā.
Que Dieu le favorise! Poids d'un dinar
exact » (4 gr. 22). Planche VII (inédit).

Revers : « هاشم بن سالم »
ibn Sālim ».
Centre : *

235. بسم الله ما امر به الامير موسى بن عيسى
اكرمه الله مثقال دينار واف على يدي صالح بن مسلم

« Au nom de Dieu, de ce qu'a ordonné l'émir Mūsā ibn 'Isā, que Dieu le favorise! Poids d'un dinar exact par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim ».

Empreinte carrée. L'inscription est disposée en carré. Planche VII.

Revers empreinte ronde : Autour : على يدي صالح (pièce inédite).

Centre : مسلم

236. بسم الله مثقال نصف دينار واف Autour.
علي يدي صالح بن مسلم Centre.

« Au nom de Dieu. Poids d'un $\frac{1}{2}$ dinar exact par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim » (2 gr. 1).

Inscription disposée en rond.

Revers : Autour : على يدي صالح Centre : مسلم

S'apparente au n° 213 de Fl. Petrie qui est un tult et qu'il attribue faussement à Dalham.

XXVI

RŪH IBN RŪH (176) روح بن روح

Quand Ibrāhīm b. Ṣāliḥ fut nommé gouverneur en 176 pour la deuxième fois, il nomma ‘Usāma ibn ‘Amr à la prière et Naṣr ibn Kultum à l'impôt. ‘Usāma meurt et il est remplacé à la prière par Rūh ibn Rūh qui cumule aussi l'impôt pendant quelques mois.

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

236 bis et ter	بسم الله ما امر به الامير حور بن حور اكر مه الله مثقال دينار واف	« Au nom de Dieu. Parmi ce qu'a ordonné de faire l'émir Rūh ibn Rūh (Hūr ibn Hūr), que Dieu le favorise ! Poids d'un dinar exact».
----------------	--	--

(Erreur de graphie dans مثقال). Planche VII. Le 236 bis est bleu roi (4 gr. 25). Le 236 ter est blanc verdâtre (4 gr. 24). Au revers du 236 bis, inscription presque illisible où j'ai cru reconnaître le nom de Ṣāliḥ b. Muslim(?)

J'ai donné dans le préambule les raisons pour lesquelles j'attribue l'ordre de fabriquer ces poids à Rūh b. Rūh.

Cf. Fl. Petrie n° 139 (attribué faussement à Ḥurr b. Yūsuf). Bleu ciel.

XXVII

par les mains de 'ĀSIM IBN ḤAFṢ

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

علي يد عاصم بن حفص 237-239.

« Par les mains de 'Ásim b. Hafs ».

Vert foncé opaque. Inscription disposée en rond (7 gr. 04 ; 7 gr. ; 6 gr. 35).

Au centre : مشقال Cf. Cas. n° 53.

فليس

15

XXVIII

علي يدي صالح بن مسلم Par les mains de SĀLIH IBN MUSLIM

A. ESTAMPILLES : NÉANT.

B. POIDS.

علي يدي
صالح بن مسلم
مشقال فلس
خروبة w

« Par les mains de Ṣāliḥ ibn Muslim. Poids d'un fels de \angle w ḥarrūba» (4 gr. 26). Vert recouvert d'un enduit.

241. على يدى صالح بن مسلم مشقال فلس خروبه \angle
- Même formule : « poids d'un fels de \angle ḥarrūba » (1 gr. 95). Vert recouvert d'un enduit. Planche VII.
242. مشقال فلس اثنا عشر خروبه \angle w
- « Poids d'un fels de ۲۲ ḥarrūba » (vert-jau-nâtre).

Le graveur a mis **عشرين** pour **اثنتين عشر**. En effet, d'après les pièces précédentes, le signe \angle équivaudrait à ۱۰ ḥarrūba, le signe w à ۱۲ ḥarrūba, ce qui ferait bien ۲۲ ḥarrūba pour le n° 242 que j'ai oublié de peser. Bien que ce poids ne porte aucun nom, je l'ai classé ici car il est d'un style identique aux précédents (ces pièces sont inédites).

XXIX

الامير عبد الله بن محمد L'ÉMIR 'ABDALLAH IBN MUHAMMAD (189)

Kindī le signale en 189, à la prière seulement.

A. ESTAMPILLES (NÉANT).

B. POIDS.

243. مما امر به الامير عبد الله بن محمد ابقاء الله مشقال دينار واف
- « De ce qu'a ordonné l'émir Abdallah ibn Muhammed, Dieu prolonge ses jours ! Poids d'un dinar ».

L'inscription suit en tournant les bords de l'empreinte carrée (4 gr. 19).
Planche VII, vert laiteux (inédit).

Au Centre :

علي يدى
عاصم
بن حفص

Revers : Centre :

علي
عبد الله
بن

- A. « Par les mains de 'Āsim ibn Ḥafṣ
R. Par [les mains] de 'Abd Allah ibn... »

XXX

مالك بن دلم MĀLIK IBN DALHAM (192-193)

A. ESTAMPILLES (NÉANT).

B. POIDS.

244-246.

ما امر به الامير مالك بن دلم بقاه الله مثقال دينار واف

« De ce qu'a ordonné l'émir Malik ibn Dalham. Que Dieu prolonge ses jours ! Poids d'un dinar exact ».

Le 244 bleu outre-mer (4 gr. 25); 245 : vert jaunâtre (4 gr. 2); 246 : vert clair (4 gr. 19). Planche VII.

Cf. Cas. 43 : blanc jaunâtre.

Cf. Fl. Petrie n° 214.

Flinders Petrie publie (n° 156) un poids sur lequel il lit Muḥammad ibn Āšāt. Il est impossible sur la photographie qu'il en donne de vérifier sa lecture. La disposition de l'inscription sur ce poids est à peu de chose près la même que celle du poids de Mālik ibn Daham, identique à ceux de cette collection et dont il donne aussi la photographie (n° 214). Le texte est disposé en deux lignes concentriques autour d'une étoile. Les caractéristiques de l'écriture sont les mêmes : fins reliefs, hampes élevées, lettres à boucles

petites. La terminaison du **ف** de **واف** occupe presque une ligne entière, le **د** de dinar s'allonge horizontalement. Il paraît impossible de dater ce poids de 141, date à laquelle Muḥammad ibn al-Āṣṭāt fut gouverneur. Les poids que nous avons trouvés à son nom sont d'un style totalement différent (voir n°s 180-181). Les erreurs d'attribution et de lecture de Fl. Petrie sont très fréquentes. Sans pouvoir affirmer que son n° 156 est au nom de Mālik ibn Dalham, on peut supposer qu'il est à celui d'un de ses prédécesseurs ou successeurs immédiats.

XXXI

الامير عيسى بن منصور L'ÉMIR 'ISĀ IBN MANSŪR (216)

Suivant Kindī, 'Isā b. Mansūr n'aurait jamais eu que la prière aussi bien en 216 où il fut nommé une première fois, qu'en 229 où il resta à son poste jusqu'à sa mort en 233. De 213 à 235, Kindī ne cite aucun gouverneur à l'impôt. (D'après *Corpus Pap. Rainieri III*, Sa'īd ibn 'Abd ar-Rahmān et 'Isā ibn Yūnus s'y seraient succédé entre 223 et 229.)

A. ESTAMPILLES.

247.	امر به عبد الله على يدي امير عيسى بن منصور مولى امير المؤمنين	« Le serviteur de Dieu (le calife al-Māmūn) l'a ordonné. Par les mains de l'émir 'Isā ibn Mansūr, client du prince des croyants».
------	--	---

248.	على يدي الامير عيسى بن منصور [مولى] امير المؤمنين	« Par les mains de l'émir 'Isā ibn Mansūr, client du prince des croyants». Planche VII. منين
------	---	--

B. POIDS (NÉANT).

XXXII

الامير اسحاق بن يحيى L'ÉMIR ISHĀQ IBN YAHYĀ (236-237)

A. ESTAMPILLES.

249. الامير اسحاق بن يحيى بن معاذ بن افقاء الله « L'émir Ishāq ibn Yaḥyā ibn Ma‘ād, Dieu prolonge ses jours ! ». Planche VII.

B. POIDS (NÉANT).

L'ÉMIR 'ANBASAT IBN HĀŠIM ?

A ESTAMPILLES

250. مَرْعَبْنِيْسَهْ بْنْ هَاشِمْ

Les historiens signalent en 298 l'émir 'Anbasat ibn Ishāq. Mais il est impossible de lire ici Ishāq.

B. POIDS (NÉANT).

ESTAMPILLES SANS NOM PROPRE.

- | | |
|---------------------------------|---|
| 251-255. الوفا

الله | 256-259. الـ

Planche VIII. فـ الله |
| 260-266. الـ

الله | Planche VIII.

Cf. Cas. 18 à 20 bis. |

AVEC MENTION DE CAPACITÉ.

267.	قسط كير واف		268-269.	ربع قسط كير
			270. نصف Planche VIII. ربع Cf. Cas. n° 36. القسط	

AVEC MENTION DE SUBSTANCE ET DE CAPACITÉ.

271.	مكيلة النفس		Cf. Cas. 93-93 bis. Il lit نقش = gomme.
272.	مكيلة عدس مقشر		« Mesure de lentilles décortiquées ». Planche VIII. Cf. Cas. 65 à 70.
273-277.	مكيلة كمون الاسود		« Mesure de cumin noir ». Planche VIII.
278-292.	مكيلة كمون اسو[د]		« Mesure de cumin noir ».
293.	مكيلة كمون أبيض		« Mesure de cumin blanc ». Cf. Cas. 57 à 59.

- | | | |
|----------|--------------------------------------|--|
| 294-295. | مِكْلَة
سُبُّلَة مَقْسُر | « Mesure de lavande (ou de grain décortiqué) ». Planche VIII. |
| 296-300. | مِكْلَة
النَّبِذ | « Mesure de vin ». Planche VIII.
Cf. Cas. 91. |
| 301-303. | مِكْلَة
تُرْمِس
حَلَة | « Mesure de lupin.... »?
Cf. حَلَة = خبز حلة = pain cuit sous la cendre. |
| 304. | مِكْلَة
حِمْص الْأَسْر | بشّر veut dire peeler, écorcer. Ce serait l'équivalent de فَشَر . Mais le participe actif est insolite ici. Mesure de pois....? Cf. Cas. 76. |
| 305. | مِكْلَة
جُلْبَان مَقْسُر | « Mesure de pois décortiqués ». Planche VIII.
Cf. Fl. Petrie 223. |
| 306. | مِكْلَة
حِمْص مَقْلَى | « Mesure de pois grillés ». Planche VIII. |
| 307. | مِكْلَة
جُلْجَلَان اَيْضُ | « Mesure de sésame ». Planche VIII. |
| 308. | مِكْلَة
تُرْمِس
مَقْسُر | « Mesure de lupins décortiqués ». Planche VIII. |

XXXV

ESTAMPILLES QUI PORTENT UN NOM INCONNU.

- | | | |
|----------|---|---|
| 309. | على يدي
عمر بن
على | « Par les mains de 'Umar ibn 'Alī ». Planche IX.
Cf. Cas. 186. |
| 310-311. | على يدي
كعب
بن علقمة | « Par les mains de Ka'b ibn 'Alqama ».
Planche IX. |
| 312-315. | على يدي
سلمة | « Par les mains de Salama ».
Cf. Cas. 185. (Il y a un Salama, subalterne de l'émir Yazid b. Hātim. Cf. Cas. n° 146). |
| 316. | على يدي
عبد الوهاب بن
تيم | « Par les mains de 'Abd al-Wahāb ibn Tāmīm ». |
| 317-318. | على يدي
ابان بن
ابرهيم | « Par les mains de Abān ibn Ibrahim »,
Planche IX.
Cf. Cas. 191. |
| 319. | بسم الله
على يدي
عبد الرحمن
بن يزيد نصف
قسط واف | « Au nom de Dieu. Par les mains de 'Abd-al-Rahmān ibn Yazid, demi qisṭ exact ».
Cf. Fl. Petrie 187. |

320.	بسم الله على يدي عبد الرحمن [من] بن يزيد ربيع [ع] وسط واف	Même formule « $\frac{1}{4}$ qist exact ».
321.	سلامة جليمان مقتصر لفلس	« Salama. Pois écorcés (on serait tenté de lire : pour un fels) ».
Cf. Cas 50.	قسط زيت لفلس	Cf. Fl. Petrie 191. سلامة حمص لفلس

XXXVI

POIDS DONT LA VALEUR EST MENTIONNÉE EN ḤARRŪBA OU EN QĪRĀT
ET QUI NE PORTENT PAS DE NOM PROPRE.

322-323.	بسم الله مثقال فلس و اف وزن ار بعنة وعشرين ين خربة	« Au nom de Dieu, poids d'un fels exact qui pèse 24 ḥarrūba » (4 gr. 77; 4 gr. 76). Planche IX.
324-325.	مثقال فلس واف وزن خمسة عشر * ين قيرط	« Poids d'un fels exact d'un poids de 25 qīrāt » (4 gr. 8; 4 gr. 7). Planche IX. *

- | | | |
|----------|--|---|
| 325 bis | بسم الله
مثقال فلس
واف وزن
عشرين قيرط | « Au nom de Dieu, poids d'un fels exact qui pèse 20 qirāt ». |
| 326. | هذا مثقال
ل فلس خمس
وعشرين
خروبة | « Ce poids d'un fels est de 25 ḥarrūba » (4 gr. 82). Planche IX, ou : « Ceci est un poids d'un fels de 25 ḥarrūba ». |
| 327. | مثقال فلس
ثلثين خروبة | « Poids d'un fels de 30 ḥarrūba ». |
| 328-329. | مثقال فلس
خمس عشر
ة خروبة | « Poids d'un fels de 15 ḥarrūba » (3 gr. 5 ; 3 grammes). |
| 330. | بسم الله
مثقال فلس
عشرين خروبة | « Au nom de Dieu, poids d'un fels de 20 ḥarrūba ». |
| 331-333. | مثقال فلس
واف الا
خمسة عشر
ين قيرط | « Pois d'un fels exact » (les deux lettres qui suivent, <i>alif</i> et <i>lam</i> , sont inexplicables) de 25 qirāt (4 gr. 9 ; 4 gr. 8 ; 4 gr. 8).
Cf. Cas. n° 11. |

334-342.	فلس خمس و عشرين خربة	« Fels de 25 ḥarrūba » (5 gr. 2 ; 5 gr. 18 (3) 5 gr. 16 ; 5 gr. 15 (2) 5 gr. 1 ; 5 gr.). Planche IX. Cf. Cas. n° 13.
----------	-------------------------------	---

343-347.	فلس عشرين خربة	« Fels de 20 ḥarrūba » (4 gr. 14). Planche IX.
----------	----------------------	--

*

Les 334 et 343 sont les seuls exemplaires où le mot fels n'est pas précédé de *mitqāl*.

348.	بِسْمِ اللَّهِ مشقال درهم وزن ثلث عشر ة خربة	« Au nom de Dieu, poids d'un dirhem d'un poids de 13 ḥarrūba ». Empreinte carrée.
------	---	--

Revers : Autour : عبد الملك بن : **كل**
Centre : صنعة

Les dirhems qui portent l'équivalent de leur poids en ḥarrūba ou qīrāṭ sont très rares (voir préambule). D'autre part, on peut trouver dans l'emploi sur la même pièce des mots *mitqāl*, dirhem et wazn une preuve de plus que ces disques de verre ne sont destinés qu'à peser les monnaies et ne peuvent être confondus ni avec elles, ni avec des poids faibles ordinaires. Planche IX. Les mots *mitqāl* et *wazn* sont employés, l'un pour désigner l'instrument, l'autre pour préciser sa valeur. Cf. Casanova, 19 et E. T. Rogers 38.

349.	مشقال فلس *	« Poids de fels » (sans évaluation en ḥarrūba ou qīrāṭ, ce qui est rare à l'inverse de ce qui se passe pour le dirhem).
------	-------------------	---

- 350-351. مِنْقَالٌ Même remarque (2 gr. 65; 2 gr. 55).
فَلَسْ Planche IX.

XXXVII

POIDS AVEC NOMS INCONNUS

- | | | |
|----------|---|--|
| 352-353. | ما امر به
محمد بن عمر
ومثقال فاس
ثلث وعشرين
خروبة | « De ce qu'a ordonné Muhammad ibn 'Amr.
Poids d'un fels de 23 ḥarrūba » (empreinte
carrée) 4 gr. 46; 4 gr. 45; 4 gr. 43.
Planche X. |
| 354-356. | ما امر به
محمد بن عمرو
مثقال فاس وزن
عشرين خربة | Même formule. Même nom. « Poids d'un
fels d'un poids de 20 ḥarrūba » (3 gr. 85;
3 gr. 84; 3 gr. 8). Planche X.
Cf. Cas. 45 à 47. |
| 357. | ما امر
به محمد بن
ساقو ميزن
درهم وا
ف | Même formule « Muhammad ibn Sābiq.
Poids d'un dirhem exact » (2 gr. 14). |

Revers à inscription illisible.

- | | | |
|------|---|---|
| 358. | <p>بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ</p> <p>مَرْيَحِي</p> <p>بَيْزَانْ فَلْس</p> <p>عَشْرَينْ خَرْو</p> <p>ةَ وَافْتَةَ</p> | <p>« Au nom de Dieu, Yahyā (?) a ordonné le poids de fels de 20 ḥarrūba» (<i>Exacte</i> est au féminin). Planche X.</p> |
|------|---|---|

- | | | |
|----------|--|--|
| 359-361. | على يدي عبد
الجبار بن نصير
مثقال فلس
خروبة | « Par les mains de 'Abd al-Jabbār ibn Nusaīr.
Poids d'un fels de ج ḥarrūba » (5 gr. 84 ;
5 gr. 8 ; 5 gr. 75). Planche X.
Cf. Cas. 68-69.
◆ * |
| 362. | عمر مثقال
فلس ثلثين
خروبة | « 'Umar. Poids d'un fels de 30 ḥarrūba ».
Planche X.
Cf. Cas. 58-59.
Cf. Fl. Petrie 815. |
| 363-367. | عمر
اثنين وثلاثين
خروبة | « 'Umar. 32 ḥarrūba 6 gr. 2 (2) 6 gr. 19 (2)
6 gr. 16 (1) ». Planche X.
Cf. Cas. 54 à 57. |
| 370-371. | .. .
عمر
ج | « 'Umar ج ج » (6 gr. 35).
Cf. Cas. 73 ; cf. Fl. Petrie 192. |
| 372-380. | سالمة
ج | « Salama » (5 gr. 82) (cl. 372).
Cf. Cas. 72 ; Fl. Petrie 189. |
| 381. | سالمة
ج
ج
ج | Cf. Fl. Petrie 190 (cl. 381). |

382. ⚡ « Ḫarūba. Sa‘d (?) ; fels exact».
سعید Cf. Cas. 70. II lit سعید .
- فاس واف
خربة
- ⌚ ⚡ *
383. * « Au nom de Dieu. ‘Ubaid ibn Yazid a donné le poids d’une ḫarrūba ». Planche X.
- بسم الله امر عاصد بن يزيد مثقال خربة *
384. مثقال فاس « Poids d’un fels de 30 Ḫarūba par les mains de....? ibn Abbād? ». Planche X.
- ثلاثين خربة على يدي هبله بن اباد

(Voir p. 76 à 82, Tableaux A à D).

MARS-JUIN 1946.

TABLEAU A.

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTE.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS	CASANOVA		FLINDERS PETRIE		LANE POOLE		COLLECTION DU ROI		GROHMANN ROGERS DIVERS	BIBLIO- THÈQUE NATIONALE
		Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids	Est. Poids
65 'Abd al Malik ibn Marwān.	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— 1
86 Walid I ^r	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
90	<i>Qurra ibn Šarik</i>	2 —	1 —	— —	— —	— —	— —	1 1(dīnār)	— —	— —	— 1(fels)
96	<i>Usama ibn Zayd</i>	3 1(fels)	3 1	— —	— 1(niṣf)	7 4	4	— —	— 2	— —	— 1(fels)
Sulaymān	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
99 'Umar II	<i>Hayyān ibn Šurayj</i> ..	3 —	1 —	— —	— 1(dīnār)	4	— —	— —	— —	— —	— —
101 Yazid II	2 —	2 —	— —	— —	— —	— —	2 —	— —	— —	— —
105 Hišam	<i>'Ubayd-Allah ibn al- Habhab</i>	11 2(fels)	5 7	1 2(tūlī)	— 2(fels)	23	14	— —	— —	— —	— 4
114	<i>Qāsim ibn 'Ubaydallah</i> .	8 1(fels)	6 5	— —	2(fels)	25	15	— —	— 1	— —	— 1
124	<i>Hafṣ ibn al-Walid</i> ...	1 —	— 1	— —	— —	3	1	— —	— 2	— 1	— —
125 Walīd II	— —	— 1	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
126 Yazid III	<i>Isā ibn abi 'Atā'</i>	4 1(niṣf)	1 2	2 2	2(dīrhem naṣf)	7	2	— —	— —	— —	— 2
Ibrahim	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
127 Marwān II	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
131	<i>'Abd al-Malik ibn Mar- wān</i>	2 3(niṣf)	— 1	1	— —	— —	— 6	— —	— —	— —	— —
133 Saffāḥ	<i>Salīḥ ibn 'Ali</i>	2 —	— —	— —	— —	— —	— 3	— —	— —	— —	— —
	<i>'Abd al-Malik ibn Ya- zid</i>	— 2(fels)	2 3	— —	2(dīnār dirhem)	6	9	— —	— —	— —	— —
136 Manṣūr	8 1(dirhem)	2 —	— —	— —	— —	— 7	3	— —	— —	— 1
141	<i>'Atā' ibn Šuraḥbīl</i> ...	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
	<i>Mūsā ibn Ka'b</i>	2 —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— 1
	<i>Nawfal ibn al-Furāt</i> ..	— —	— —	— —	2(niṣf fels)	1	1	— —	— —	— —	— 1
	<i>Muhammad ibn Aṣ'at</i> ..	1 (fragment)	1 —	— —	— —	4	2	— —	— —	— —	— —
143	<i>Humayd ibn Qaḥṭaba</i> .	— —	— —	— —	— —	— —	— 1	3	— —	— —	— —
144	<i>Yazid ibn Hātim</i>	2 1(naṣf)	— 10	— 4	2(dīnār tūlī)	4	11	— —	— 1	— —	— 1
	<i>Mu'awiyā ibn Marwān</i> .	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
152	<i>Muhammad ibn Sa'īd</i> .	— — 1	1 2	— —	1(dīnār)	3	3	— —	— —	— —	— 4

TABLEAU A (*suite*).

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTE.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS	CASANOVA	FLINDERS PETRIE	LANE POOLE	COLLEC- TION DU ROI	GROHMANN ROGERS DIVERS	BIBLIO- THÈQUE NATIONALE	
							Est.	Poids
158 <i>Mahdī</i>	Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour	—	—	—	—	—	—	—
159	<i>Mātar</i>	—	—	—	—	—	—	—
161	<i>Īsa ibn Luqmān</i>	—	—	—	—	—	—	—
162	<i>Wādīh al Mansūr</i>	2	—	—	—	—	—	—
	<i>Yahyā ibn Dāwūd</i>	—	4	—	1	—	—	(frag)
163	<i>Muhammad ibn Sulaymān</i>	—	—	—	—	3	—	—
164	<i>Isma‘il ibn Ibrāhīm</i>	1	—	1	—	1	—	—
165	<i>Ibrāhīm ibn Sālih</i>	2	—	—	—	1	3	—
167	<i>Mūsā ibn Muṣ‘ab</i>	—	—	—	—	—	1	—
	<i>Usāma ibn ‘Amr</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Faḍl ibn Sālih</i>	—	—	—	1	—	—	—
169 <i>Hādi</i>	<i>‘Alī ibn Sulaymān</i>	—	—	—	—	—	—	—
170 <i>Harūn ar-Rachid</i>	<i>Mūsā ibn ‘Isā</i>	—	1	—	—	—	3	—
171	—	—	—	—	—	—	—	—
172	<i>Maslama ibn Yahyā</i>	—	—	—	—	—	—	—
173	<i>Muhammad ibn Zuhayr</i>	—	—	—	—	—	—	—
174	<i>Dawūd ibn Yazīd</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Ibrāhīm ibn Sālih</i>	—	—	—	—	—	—	—
175	<i>Mūsā ibn ‘Isā</i>	—	—	—	—	—	3	—
176	<i>Ibrāhīm ibn Sālih</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Nasr ibn Kūlūm</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>Rūh ibn Rūh</i>	—	—	—	1	—	—	2
	<i>Sālih ibn Ibrāhīm</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>‘Abd Allah ibn al Musayyib</i>	—	—	—	—	—	—	—
177	<i>Ishāq ibn Sulayman</i>	—	—	—	—	—	—	—
178	<i>Harqama ibn A‘yan</i>	—	—	—	—	—	—	—
	<i>‘Abd al Malik ibn Sālih</i>	—	—	—	—	—	—	—
179	<i>‘Ubaydallah ibn al Mahd</i>	—	—	—	—	—	—	—

TABLEAU A (*Suite et Fin*).

RÉPARTITION DANS LES DIVERSES COLLECTIONS PUBLIÉES JUSQU'ICI DES ESTAMPILLES ET DES POIDS MONÉTAIRES
AU NOM DES DIFFÉRENTS GOUVERNEURS D'ÉGYPTE.

CALIFES	LISTE DES GOUVERNEURS DES FINANCES SELON LES HISTORIENS	CASANOVA	FLINDERS PETRIE	LANE POOLE	COLLEC- TION DU ROI	GROHMANN	BIBLIO- THÈQUE NATIONALE
						Est.	Poids
	Seuls, les noms en italique ont été trouvés sur les pièces étudiées jusqu'à ce jour					Est.	Poids
		Est.	Poids	Est.	Poids	Est.	Poids
180	Layt ibn al Faḍl	—	—	—	—	—	—
189	<i>Abd Allah ibn Muhammad</i>	—	—	—	—	1	—
190	Ḥusayn ibn Jamīl	—	—	—	—	—	—
192	<i>Mālik ibn Dalham</i>	—	1	—	—	3	—
193 Amin	—	—	—	—	—	—
195	Al Ḥassan ibn al Tahtāb	—	—	—	—	—	—
196	‘Abbad ibn Muḥammad	—	—	—	—	—	—
197 Mamūn	—	—	—	—	—	—
198	al Muṭṭalib ibn ‘Abd Allah	—	—	—	—	—	—
	al ‘Abbās ibn Mūsā	—	—	—	—	—	—
	al Muṭṭalib ibn ‘Abdallah	—	—	—	—	—	—
200	As-Sarī ibn al Ḥakam	—	—	—	—	—	—
201	Sulaymān ibn Ḍalib	—	—	—	—	—	—
	As-Sarī ibn al Ḥakam	—	—	—	—	—	—
205	Muḥammad ibn as-Sarī	—	—	—	—	—	—
206	‘Ubayd Allah ibn as-Sarī	—	—	—	—	—	—
214	‘Abd Allah ibn Tāhir	—	—	—	—	—	—
	‘Isā ibn Yazid	—	—	—	—	1	—
216	‘Isā ibn Maṇṣūr	—	—	—	—	2	—
218 Mu’tasim	—	—	—	—	—	—
219	Mūsā ibn abī ‘Abbās	—	—	—	—	—	—
233	Harṣama ibn Naṣr	—	—	—	—	1	—
236	<i>Ishāq ibn Yaḥyā</i>	—	—	—	—	1	—
Mutawakkil	1	—	—	—	—	—

TABLEAU B.

POIDS ÉVALUÉS EN GRAMMES DES DIFFÉRENTS ÉTALONS MONÉTAIRES DATÉS DE COLLECTION.

L I S T E DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DINĀR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Qurra ibn Šarik	4 g 15	—	—
Usāma ibn Zayd	4 g 2	—	—
	1/2 2 g 1	—	—
	1/3 1 g 4	—	—
‘Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb	4 g 25	—	5 g 85
	1/2 2 g 1	—	4 g 7
			4 g 65
			3 g 65
			3 g 54
			3 g 48
			2 g 35
Qāsim ibn ‘Ubaydallah	2 g 25	—	5 g 9
	1/2 2 g 13	—	5 g 9
			5 g 87
Hafṣ ibn al Walid	1/3 1 g 4	—	—
‘Isā ibn abī ‘Aṭā’	4 g 22	—	—
	1/2 2 g 1	—	—
Yazid ibn abī Yazid	4 g 22	2 g 36	3 g 59
	1/3 1 g 4	—	2 g 75
‘Abd al Malik ibn Marwān	4 g 24	2 g 7	5 g 89
	1/3 1 g 4	—	5 g 75
Āl Muḥammad	4 g 26	2 g 92	—
		2 g 47	—
Calife Mansūr	4 g 14	—	4 g 66
‘Abd al Malik ibn Yazid	4 g 25	—	4 g 5
Muhammad ibn al Aṣṭāt	—	—	5 g 3
Nawfal ibn al Furāt	—	—	5 g 3

TABLEAU B (*Suite et Fin*).

POIDS ÉVALUÉS EN GRAMMES DES DIFFÉRENTS ÉTALONS MONÉTAIRES DATÉS DE LA COLLECTION

LISTE DES NOMS MENTIONNÉS SUR CES POIDS	POIDS DU DINĀR ET DE SES DIVISIONS	POIDS DU DIRHEM	POIDS DU FELS
Humayd ibn Qaḥṭaba	1/3 1 g 35	2 g 04	—
	1/2 2 g 13	—	—
Yazid ibn Ḥātim	1/2 2 g 1	—	—
	1/3 1 g 44	—	—
	4 g 25	—	—
Muhammad ibn Sa'īd	4 g 5	—	—
	1/2 2 g 13	—	—
Calife al Mahdi	4 g 2	—	—
	1/2 2 g 1	—	—
Matař	4 g 25	—	—
Ibrāhīm ibn Ṣalīḥ	—	—	6 g 90
Yahyā ibn Dāwūd	—	—	5 g 83
Mūsā ibn Muṣ'ab.	4 g 23	—	5 g 75
Mūsā ibn Ḥasan	4 g 22	—	—
Rūḥ ibn Rūḥ	1/2 2 g 1	—	—
	4 g 25	—	—
‘Aṣim ibn Ḥafṣ.	—	—	7 g 04
			7 g
			6 g 35
Salīḥ ibn Muslim	—	—	4 g 25
			—
‘Abd Allah ibn Muhammad	4 g 19	—	1 g 95
Mālik ibn Dalbām	4 g 25	—	—

TABLEAU C.

SUBALTERNES DES ÉMIRS

DATES	GOUVERNEURS	SUBALTERNES ⁽¹⁾	NUMÉROS
111	‘Ubaydallah ibn al Ḥabḥāb .	Nom indéchiffrable	43
122 - 123 ?	Al Qāsim ibn ‘Ubaydallah	Ṣaffār ibn Sayf	77-78-79
	» » » »	Muslim ibn al-‘Arraq	69-73-89-92-95
120 et ?	» » » »	Yazid ibn Abi Yazid	83
	» » » »	» » » »	84
123	» » » »	Dāwud ibn ‘Umar	85-94
124 - 125 .	Hafṣ ibn al-Walīd	Yazid ibn Abi Yazid	104-105
‘Isā ibn abī ‘Atā’		» » » »	114-115
Entre 132 et 133	‘Abd al-Malik ibn Marwān	Yazid ibn Tamīm	134 à 142
— 133 et 141	‘Abd al-Malik ibn Yazid	Muhammad ibn Šurahbil	161 à 168
— 141 et 143	Muhammad ibn al-As‘at	‘Abdallāh ibn Rāshid	176 à 179
— 144 et 152	Yazid ibn Hātim	Muhammad ibn Šurahbil	189 bis
— 158 et 169	Calife al-Mahdi	‘Aṣim ibn Hafṣ	217
165	Ibrāhīm ibn Ṣalīḥ	‘Aṣim ibn Hafṣ	231
167	Mūsā ibn Maṣ‘ab	‘Aṣim ibn Hafṣ	233
175	Mūsā ibn ‘Isā	Ṣalīḥ ibn Muslim	235-236
176	Rūḥ ibn Rūḥ	Ṣalīḥ ibn Muslim ?	236 bis
189	‘Abdallāh ibn Muhammad	‘Aṣim ibn Hafṣ	243

Pièces qui portent seulement le nom de Yazid ibn abī Yazid. 116-119-120-125-126-128-
129-130-132.

» » » » » Muhammed ibn Šurahbil 203 bis.

» » » » » ‘Aṣim ibn Hafṣ 237 à 239.

» » » » » Ṣalīḥ ibn Muslim 240-241.

⁽¹⁾ Avant 111 et après 189 on ne trouve aucun nom de subalterne précédé de علی يدی dans cette collection. (Il convient de signaler que lorsque c'est le calife qui ordonne l'exécution, le subalterne, dont le nom est précédé de علی يدی est le gouverneur des finances. Dans cette liste on n'entend par « subalternes » que des fonctionnaires qui ne sont mentionnés dans aucun texte, mais qui ont travaillé parfois sous les ordres de plusieurs émirs successifs tel ce ‘Aṣim ibn Hafṣ déjà mentionné en 165 et que nous retrouvons encore en 189.)

TABLEAU D.

FORMULES DE SOUHAIT

FORMULE DE SOUHAIT ⁽¹⁾	GOUVERNEUR OU CALIFE	EST	POIDS	DATE	COULEUR	N°
اصلحة الله	'Abd Allah Yazid (Yazid II) . . .	E.	—	101	—	15
» »	'Abd al Malik ibn Marwān . . .	—	P.	132	—	137
» »	Salih ibn 'Ali (sur un poids de Mansūr). . .	—	P.	{ 136 137 }	—	155
» »	» » »	E.	—	{ 133 137 }	—	158
» »	Humayd ibn Qahtaba	E.	—	143	—	185
» »	Yazid ibn Hātim	E.	—	{ 144 152 }	—	189
اكرمه الله	Maṭar	—	P.	159	—	221
امتع الله به	Al Mahdi (Calife)	—	P.	162	—	210
» »	» »	—	P.	163	—	211
اكرمه الله	Muhammad ibn Sulayman . . .	E.	—	163	—	225
اصلحة الله	Ibrāhīm ibn Salih	—	P.	165	—	230
اكرمه الله	» » »	—	P.	»	—	231
اصلحة الله	Mūsa ibn Muṣ'ab	—	P.	167	—	233
اكرمه الله	Mūsa ibn 'Isā	—	P.	175	—	234
» »	» » »	—	P.	»	—	235
» »	Rūḥ ibn Rūḥ	—	P.	176	—	236 bis
ابقاء الله	'Abd Allah ibn Muhammad . . .	—	P.	189	—	243
» »	Malik ibn Dalham	—	P.	192	—	244
» »	Ishāq ibn Yalḥyā	E.	—	236	—	249

⁽¹⁾ Jusqu'en 101 aucune formule de souhait. Puis la formule usitée est **اصلحة الله** jusqu'en 159 où elle alterne dorénavant avec **اكرمه الله** sauf sur les poids du calife Al-Mahdi qui sont les seuls à porter **امتع الله به**. Puis la formule **اكرمه الله** domine pour être remplacée par **ابقاء الله**. (On peut faire les mêmes constatations sur les pièces analogues des autres collections que j'ai pu examiner).

INDEX DES NOMS DE SUBSTANCES

Lupin (19)	لُوبِن
Lupin décortiqué (303 bis)	لُوبِن مُقَشَّر
Lupin cuit sous la cendre (301)	لُوبِن حَلَة
Fenu grec (148 bis)	فُلْمَة
Pois (148-149-305)	جَلْبَان
Coriandre ou sésame blanc (307)	حَلْجَان أَبِيض
Pois broyés (16)	جَصْ بَجْشُوش ⁽¹⁾
Pois décortiqués ? (304)	جَصْ الْبَاشَر ⁽²⁾
Pois grillés (306) ?	جَصْ مَقْلَى ⁽³⁾
Graisse (1-150-308)	دَهْن
Huile (6-31-40-65-116-119)	زَيْت
Sésame (111)	سَمَسَم
Lavande ? épis décortiqués (294)	سَنْبَلَة مُقَشَّر
Poix liquide - moût (17)	طَلَاء (?)
Lentilles décortiquées	عَدَس مُقَشَّر
Carthame (15)	عَصْفَر
Cumin blanc (67-293)	مَكْوُن أَبِيض
Cumin noir (39-77-273)	مَكْوُن الْأَسْوَد (sic)
Blé (5)	قَحْ
Moût (60)	مُسْطَار
Abricots (105)	مَشْمَش
Vin - Vin de dattes (7-296)	لَبِيَذ

⁽¹⁾ Grohmann lit جَلْبَان مَحْسُوس = grillés مَكْيَلَة جَلْبَان مَحْسُوس

⁽²⁾ veut dire décortiquer mais l'emploi du participe actif est inexplicable ici.

⁽³⁾ On ne peut lire مَصْلَى = grillés que si la seconde lettre est bien un ص. Si c'est un ة il s'agit de pois frits مَقْلَى.



1



2



3



6



8



10



12



14



17



20



31



42

Pl. II.



45



48



49



51



52



54



58



66



67



76



77



89



92



94



95



96



102



106



110



111



114



115



116



120

Pl. IV.



126



130



132



134



136



137



141



148 bis



149



150



151



155



158



167 A.



167 R.



173



174



176



184



186



193



192



189



203

Pl. VI.



203 bis



204



205



207



208



210 A.



R.



212



214 R.



215 R.



222



226



230



233 A.



233 R.



234



R.



235



236



236 *bis*



237



241



243



244



248



249

Pl. VIII.



256



260



270



272



273



294



296



305



306



307



308



309



310



317



320



321



322



324



325 bis



326



334



343



348



350

Pl. X.



352



354



357



358



359



362



363



372



381



383



384